

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2101

29 août 2008

SOMMAIRE

AMB Bonneuil Holding S.à r.l.	100807	Hazel Holding S.A.	100807
Anglo Coal North China Exploration ...	100805	Hesperos S.A.	100805
Aprovia Group Holding	100804	Howald Services S.A.	100811
Areff LP Holding S.à r.l.	100848	Immo-One	100848
BAM Immo, société civile immobilière ..	100813	Indian Power Investments S.à r.l.	100846
Beckerich Préformes S.A.	100804	MCPPE S.à r.l.	100844
Besenius S.à.r.l.	100803	Messageries du Livre S.à.r.l.	100811
CEP III Investment 9 S.à r.l.	100802	Messageries Paul Kraus S.à r.l.	100813
Chauffage Moderne S.A.	100812	Middlesex Residential S.à r.l.	100802
C.I.P.E. Compagnie Internationale de Par-		Milipi Holding S.A.	100806
ticipations Etrangères S.A.	100802	Monstera Beteiligungsgesellschaft A.G. .	100847
Cristal Purple S.à r.l.	100804	MP3 Holdings S.à r.l.	100844
CS Italian Opportunities No 1 (SV) S.C.A.		N.V. Dolime Holding Investments	100808
.....	100846	Orfeuilles S.A.	100808
CS Italian Opportunities No 1 (SV) S.C.A.		Participations Chimiques	100847
.....	100845	Patrilar Sàrl	100847
CS Italian Opportunities No 1 (SV) S.C.A.		Quéros S.A.	100845
.....	100846	Rynda En Primeur S.A.	100815
Daisy Communication Soparfi S.A.	100848	Schering-Plough Luxembourg S.à r.l. ...	100805
Energus S.A.	100811	Securitas Finance Luxembourg S.à r.l. ..	100802
Etang Investments S.à r.l.	100844	Société Anonyme des Eaux Minérales de	
Eurest Luxembourg S.A.	100806	Beckerich S.A.	100803
Financière de Gestions Internationales ..	100809	Société Anonyme des Eaux Minérales Ga-	
Finplatz S.A.	100807	zéifiées de Beckerich S.A.	100803
Fri-el International Holding S.A.	100803	Vepafer S.à r.l.	100809
GPI	100810	Windows International	100845
GPI Invest	100810		
Hastings Luxembourg Water S.à.r.l.	100810		

CEP III Investment 9 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 138.663.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n ° 52699 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Joseph ELVINGER
Notaire

Référence de publication: 2008100699/211/11.

(080116296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2008.

Securitas Finance Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 100.633.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n ° 52235 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Joseph ELVINGER
Notaire

Référence de publication: 2008100703/211/11.

(080116251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2008.

Middlesex Residential S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 10.000,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 123.590.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 3 janvier 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 394 du 9 mars 2007.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2008100710/6773/17.

Enregistré à Luxembourg, le 5 août 2008, réf. LSO-CT01578. - Reçu 48,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080115867) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2008.

C.I.P.E. Compagnie Internationale de Participations Etrangères S.A., Société Anonyme Holding (en liquidation).

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 51.762.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque S.A., Société Anonyme
Banque domiciliataire
Signatures

Référence de publication: 2008101652/24/15.

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 2008, réf. LSO-CT02234. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080116952) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2008.

Fri-el International Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 113.985.

Les comptes annuels au 31.12.2006 régulièrement approuvés, le rapport de la personne chargée du contrôle des comptes, la proposition et la décision d'affectation des résultats ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Fri-el International Holding S.A., Société Anonyme

Signature / Signature

Un administrateur / Un administrateur

Référence de publication: 2008101655/24/16.

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 2008, réf. LSO-CT02257. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080116945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2008.

Société Anonyme des Eaux Minérales Gazéifiées de Beckerich S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8522 Beckerich, 8, Jos Seyler Strooss.
R.C.S. Luxembourg B 93.692.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} août 2008.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307, L-1013 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2008101671/3560/16.

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2008, réf. LSO-CS09118. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080117179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2008.

Société Anonyme des Eaux Minérales de Beckerich S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8522 Beckerich, 8, Jos Seyler Strooss.
R.C.S. Luxembourg B 93.693.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} août 2008.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (LUXEMBOURG) S.A.

Boîte Postale 1307, L-1013 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2008101672/3560/16.

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2008, réf. LSO-CS09116. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080117180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2008.

Besenius S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9166 Mertzig, 1, Zone Industrielle.
R.C.S. Luxembourg B 94.588.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 août 2008.

Pour ordre
EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.
Boîte Postale 1307, L-1013 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2008101673/3560/16.

Enregistré à Luxembourg, le 4 août 2008, réf. LSO-CT01028. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080117181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2008.

Beckerich Préformes S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8522 Beckerich, 8, Jos Seyler Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 93.691.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} août 2008.

Pour ordre
EUROPE FIDUCIAIRE (LUXEMBOURG) S.A.
Boîte Postale 1307, L-1013 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2008101678/3560/16.

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2008, réf. LSO-CS09105. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080117177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2008.

Aprovia Group Holding, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.465.300,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 87.080.

La nouvelle dénomination de l'associé Altamir & Cie SCA, avec siège social au 45, avenue Kléber, 75784 Paris Cedex 16, France est Altamir Amboise S.C.A.

Les associés Carlyle Europe Partners LP, Carlyle Europe Co-Investment LP, C/D Europe Partners LP et C/M Europe Partners LP ont tous transféré leur siège de Les Tracheries, GY1 6HJ St Sampson, Royaume-Uni à East Wing, Trafalgar Court, Admiral Park, GY1 1 AB St Peter Port, Guernsey.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008101695/581/17.

Enregistré à Luxembourg, le 4 août 2008, réf. LSO-CT00926. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080116718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2008.

Cristal Purple S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 136.922.

En date du 10 juillet 2008, l'associé unique, Waterside Financial Ltd, avec siège social à Main Street, Road Town, Tortola, Iles Vierges britanniques, a transféré la totalité de ses 12 500 parts à Newbenefit Holdings Limited, avec siège social au 6, Ioanni Stylianou, Nicosia, Chypre.

En conséquence, Newbenefit Holdings Limited est associé unique avec 12 500 parts.

100805

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008101696/581/16.

Enregistré à Luxembourg, le 4 août 2008, réf. LSO-CT00928. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080116691) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2008.

Schering-Plough Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 97.604.

Par résolution signée en date du 10 juillet 2008, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- Acceptation de la démission de Ernest Kevin Moore, avec adresse professionnelle au 2000, Galloping Hill Road, NJ-07033 Kenilworth, Etats-Unis, de son poste de gérant avec effet au 30 mai 2008

- Nomination de Maria Teresa Hilado, avec adresse professionnelle au 2000, Galloping Hill Road, NJ-07033 Kenilworth, Etats-Unis, au poste de gérant avec effet au 30 mai 2008 et pour une durée indéterminée

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008101697/581/17.

Enregistré à Luxembourg, le 4 août 2008, réf. LSO-CT00931. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080116682) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2008.

Anglo Coal North China Exploration, Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 30.055.

Extrait des résolutions

prises par l'Assemblée Générale des Actionnaires de la société en date du 25 juin 2008

M. James Edward Beams avec adresse professionnelle au 8 Jianguomenbei Avenue, 100005, 2104 China Resources Building, Beijing, China a démissionné de son mandat d'administrateur de la société avec effet à partir du 25 juin 2008.

Melle Cristina Capacchietti, avec adresse professionnelle au 48, rue de Bragance, L-1225 Luxembourg est élue en tant que commissaire de la société jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2014.

Deloitte S.A. sont réélus en tant que réviseurs d'entreprise de la société jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2009.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 2008.

Signature

Administrateur

Référence de publication: 2008101997/1115/21.

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 2008, réf. LSO-CT02507. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080118030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2008.

Hesperos S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 35.006.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 17 avril 2008

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale renomme:

- Monsieur Sam RECKINGER, maître en droit, avec adresse professionnelle au 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;

- Monsieur Luc RODESCH, licencié en sciences économiques, avec adresse professionnelle au 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;

- Monsieur René SCHLIM, fondé de pouvoir principal, avec adresse professionnelle au 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur.

Leurs mandats respectifs prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2013.

L'Assemblée Générale renomme comme commissaire aux comptes:

- FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A., société anonyme, 28, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2013.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2008101996/550/25.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2008, réf. LSO-CQ03367. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080117821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2008.

Milipi Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 49.109.

Il résulte des décisions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 3 juillet 2008 que:

- M. Marc SCHMIT, chef-comptable, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, a été nommé comme Administrateur en remplacement de M. Gérard MULLER, démissionnaire.

- M. Fernand HEIM, directeur financier, et Mme Geneviève BLAUEN-ARENDT, administrateur de société, tous deux avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, ont été reconduits, pour une nouvelle période statutaire de six ans, dans leurs fonctions d'Administrateurs.

- SG Services S.à r.l. avec siège social au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, a été reconduit, pour une nouvelle période statutaire de six ans, au poste de Commissaire aux comptes.

Leurs mandats viendront tous à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2014.

Pour extrait conforme

SG AUDIT SARL

Signature

Référence de publication: 2008101995/521/21.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2008, réf. LSO-CS09988. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080117874) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2008.

Eurest Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, 51, Parc d'Activités «Am Bann».

R.C.S. Luxembourg B 19.293.

Extrait de l'assemblée générale annuelle tenue à Leudelange le 11 août 2008

L'Assemblée générale renouvelle les fonctions d'administrateurs de:

- Monsieur Ivan KORBAR, Administrateur délégué

- Monsieur André RICHARDY

- Monsieur Damien APS

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice 2008.

L'assemblée générale renouvelle pour la durée d'un an à la fonction de réviseur d'entreprises la société: DELOITTE s.a. avec siège à Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Eurest Luxembourg S.A.

Référence de publication: 2008101971/2355/19.

Enregistré à Luxembourg, le 11 août 2008, réf. LSO-CT05023. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080117850) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2008.

Hazel Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R.C.S. Luxembourg B 79.207.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8/8/2008.

Companies & Trusts Promotion S.A.

Signature

Référence de publication: 2008101981/696/14.

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 2008, réf. LSO-CT01997. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080117430) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2008.

AMB Bonneuil Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 37.000,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 133.962.

Il résulte de la résolution prise le 18 juin 2008 par l'associé unique de la Société de reconduire pour une période renouvelable d'un an prenant fin lors de l'Approbation par l'Associé Unique des comptes annuels de la Société clos au 31 décembre 2008, le mandat des gérants suivants:

- TMF Corporate Services S.A.
- M. Rohn Thomas Grazer et,
- M. Arthur Gérard Marie Tielens

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2008.

Pour la société

TMF Corporate Services S.A.

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2008101985/805/22.

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 2008, réf. LSO-CT02306. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080117405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2008.

Finplatz S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 116.909.

*Extrait des délibérations portant à publication de l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires
tenue sur le territoire de la commune de Luxembourg en date du 22 juillet 2008*

Décisions

L'assemblée, à l'unanimité, a décidé:

- De transférer le siège social de la société au L-2330 Luxembourg, boulevard de la Pétrusse, 128.
- De remplacer Mademoiselle Francesca DOCCHIO, Monsieur Marco STERZI et Monsieur Xavier Mangiullo dans leurs fonctions d'administrateurs de la société.
- D'approuver la démission de Monsieur Achille SEVERGNINI de ses fonctions de commissaire aux comptes de la société.
- De désigner Jean-Pierre HIGUET né le 23 novembre 1960 à Couvin (Belgique), demeurant professionnellement L-2330 Luxembourg, boulevard de la Pétrusse, 128, Alain NOULLET né le 2 novembre 1960 à Berchem Sainte Agathe (Belgique) demeurant professionnellement L-2330 Luxembourg, boulevard de la Pétrusse, 128, et Stéphane BIVER né le 3 août 1968 à Watermael-Boitsfort (Belgique) demeurant professionnellement L-2330 Luxembourg, boulevard de la Pétrusse, 128, aux fonctions d'administrateurs de la société, jusqu'à l'Assemblée qui se tiendra en l'année 2013.

- De désigner aux fonctions de commissaire aux comptes la société anonyme de droit luxembourgeois DATA GRAPHIC S.A. dont le siège est établi au 128, boulevard de la Pétrusse L-2330 Luxembourg, immatriculée au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 42.166 jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008102005/4286/31.

Enregistré à Luxembourg, le 5 août 2008, réf. LSO-CT01606. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080117719) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2008.

Orfeuilles S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 90.652.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires en date du 28 juillet 2008

1. M. Gérard BIRCHEN, administrateur de sociétés, né à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), le 13 décembre 1961, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été reconduit dans ses mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.

2. M. Jacques CLAEYS, administrateur de sociétés, né à Namur (Belgique), le 29 septembre 1952, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été reconduit dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.

3. M. Sinan SAR, administrateur de sociétés, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 5 juin 1980, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été reconduit dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.

4. La société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 58545, avec siège social à L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été reconduite dans son mandat de commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.

Luxembourg, le 28.7.2008.

Pour extrait sincère et conforme

Pour ORFEUILLES S.A.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008102667/29/28.

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 2008, réf. LSO-CT03279. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080118620) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2008.

N.V. Dolime Holding Investments, Société Anonyme.

Siège de direction effectif: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 100.415.

Lors de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 10 juin 2008, les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

1) renouvellement du mandat des administrateurs suivants:

- Dominique Robyns, administrateur, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.
- Yannick Poos, administrateur, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.
- Léon A. Lhoist, administrateur, avec adresse au 8, avenue des Fleurs, 1150 Bruxelles, Belgique.
- Baron Berghmans, administrateur, avec adresse au 1, Hoyoux, 4560 Clavier Les Avins en Condroz, Belgique.
- Dirk Robbart De Kat, administrateur, avec adresse au 20, Duinendreef, 2950 Kapellen, Belgique.

Chacun pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice se clôturant au 31 décembre 2008 et qui se tiendra en 2009.

2) renouvellement du mandat de commissaire de H.R.T. Revision, avec siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice se clôturant au 31 décembre 2008 et qui se tiendra en 2009.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008102675/581/23.

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 2008, réf. LSO-CT02726. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080118591) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2008.

Financière de Gestions Internationales, Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 35.860.

Lors de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 17 juin 2008, les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

1) renouvellement du mandat des administrateurs suivants:

- Noëlla Antoine, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.
- Dominique Robyns, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.
- Yannick Poos, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.
- Léon Lhoist, avec adresse au 8, avenue des Fleurs, 1150 Bruxelles, Belgique.
- Baron Berghmans, avec adresse au 1, Hoyoux, 4560 Les Avins-en-Condroz, Belgique.
- Jean-Pierre Hanin, avec adresse au 98, rue Souveraine, 1050 Bruxelles, Belgique.

Chacun pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice se clôturant au 31 décembre 2008 et qui se tiendra en 2009.

2) renouvellement du mandat de commissaire de H.R.T. Revision, avec siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice se clôturant au 31 décembre 2008 et qui se tiendra en 2009.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008102673/581/24.

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 2008, réf. LSO-CT02734. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080118593) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2008.

Vepafer S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 6.000.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 138.152.

En date du 26 juin 2008, les transferts de parts suivants ont été effectués:

- Davide Verga, avec adresse au 5, Via Del Carmine, 20121 Milan, Italie, a cédé 20 parts sociales à la société Spafid S.p.A, avec siège social au 8, Via Filodrammatici, 20121 Milan, Italie, qui les acquiert
- Gruppo Cordenons S.p.A, avec siège social au 38, Via Del Macchiavelli, 20145 Milan, Italie, a cédé 20 parts sociales à la société Spafid S.p.A sus-mentionnée, qui les acquiert
- Mare Holding S.p.A, avec siège social au 1, Via S.A.M. Zaccaria, 20122 Milan, Italie, a cédé 80 parts sociales à la société Spafid S.p.A sus-mentionnée, qui les acquiert

En conséquence, la société Spafid S.p.A sus-mentionnée devient l'unique associé et détient 120 parts sociales.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008102678/581/20.

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 2008, réf. LSO-CT02743. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080118577) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2008.

GPI Invest, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 99.452.

Lors de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 10 juin 2008, les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

1) renouvellement du mandat des administrateur suivants:

- Cornélius Bechtel, avec adresse au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.
- Baron Berghmans, avec adresse au 1, Hoyoux, 4560 Clavier Les Avins en Condroz, Belgique.
- Léon A. Lhoist, avec adresse au 8, avenue des Fleurs, 1150 Bruxelles, Belgique.

Chacun pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice se clôturant au 31 décembre 2008 et qui se tiendra en 2009.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008102672/581/18.

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 2008, réf. LSO-CT02736. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080118594) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2008.

GPI, Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 81.941.

Lors de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 10 juin 2008, les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

1) renouvellement du mandat des commissaires suivants:

- Cornélius Bechtel, avec adresse professionnelle au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.
- Gérard Matheis, avec adresse professionnelle au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.
- Paul Marx, avec adresse professionnelle au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Chacun pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice se clôturant au 31 décembre 2008 et qui se tiendra en 2009.

2) renouvellement du mandat de commissaire de H.R.T. Revision, avec siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice se clôturant au 31 décembre 2008 et qui se tiendra en 2009.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008102674/581/21.

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 2008, réf. LSO-CT02729. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080118592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2008.

Hastings Luxembourg Water S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 20.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 100.413.

Par résolution signée en date du 3 juillet 2008, l'associé unique a décidé de nommer Valeria Rosati, avec adresse professionnelle au 63, St Mary Axe, Level 1, EC3A 8LE London, Royaume Uni, au mandat de gérant de classe A, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

100811

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008102679/581/15.

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 2008, réf. LSO-CT02745. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080118574) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2008.

**Howald Services S.A., Société Anonyme,
(anc. Energus S.A.).**

Siège social: L-2412 Luxembourg, 40, Rangwee.

R.C.S. Luxembourg B 21.791.

Extraits du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires réunis à Luxembourg, le 2 mai 2008

L'Assemblée réélit Administrateurs pour un an:

M. Gaston SCHWERTZER, M. Jacquot SCHWERTZER, M. Jean-Yves COLSON,

Réélit commissaire pour un an:

FIDUPLAN, 87, allée Léopold Goebel L - 1635 Luxembourg,

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue immédiatement après l'assemblée générale

Le Conseil d'Administration réélit M. Gaston SCHWERTZER Président, nomme M. Jacquot SCHWERTZER Administrateur-délégué, nomme M. Jean-Yves COLSON et M. Dominique SALVI Fondé de pouvoir et fixe les pouvoirs comme suit:

a) la société est engagée en toutes circonstances par la seule signature de l'Administrateur-délégué, sans limitation, ou par les signatures conjointes de deux Administrateurs, qui n'auront pas à justifier vis-à-vis des tiers des pouvoirs en vertu desquels ils agissent.

b) la société est engagée pour des obligations ne dépassant pas € 15.000 (quinze mille Euros) par la seule signature d'un Fondé de pouvoir.

c) les actions en justice, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par l'Administrateur-délégué et/ou le Conseil d'Administration.

Pour extraits conformes

Jacquot SCHWERTZER

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2008102739/2053/29.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2008, réf. LSO-CS03201. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080118379) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2008.

Messageries du Livre S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2411 Luxembourg, 5, rue Frédérique Guillaume Raiffeisen.

R.C.S. Luxembourg B 53.763.

Résolution du conseil de gérance

Préambule

Conformément à l'article 10 des statuts de la société, quatrième paragraphe, il est renoncé à la convocation du conseil, la signature des gérants sur un ou plusieurs originaux de la présente exprimant l'accord des gérants sur ce point. De même, comme prévu à l'article 10, dernier paragraphe, des mêmes statuts, la présente résolution est prise par approbation écrite de tous les gérants en un ou plusieurs documents.

Résolution

Monsieur Oliver Jedem est nommé directeur général adjoint et directeur administratif et financier avec effet au 07.07.2008 avec les pouvoirs de signature comme indiqué ci-dessous.

Tout contrat, toute convention ou plus généralement tout engagement quelconque doit nécessairement porter une double signature dans l'ordre hiérarchique suivant. La signature de Monsieur Jérôme Trigano est obligatoire ensemble avec (1) celle de Monsieur Oliver Jedem, (2) celle Monsieur Fabian Stoffel.

Fait à Luxembourg, le 07.07.2008.

Jacques Funck / Christian Schock / Markus Vögeli / Peter Wüst

Président du conseil de gérance / Membre du conseil de gérance / Membre du conseil de gérance / Membre du conseil de gérance

Référence de publication: 2008102724/1539/25.

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2008, réf. LSO-CT04205. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080118512) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2008.

Chauffage Moderne S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2412 Luxembourg, 40, Rangwee.

R.C.S. Luxembourg B 70.230.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires réunis à Luxembourg, le 30 avril 2008

L'assemblée réélit Administrateurs pour un an:

Mme Nathalie MAIER, employée privée, demeurant à Schrassig.

M. Jacquot SCHWERTZER, commerçant, demeurant à Schrassig.

M. Roland DELVAUX, directeur, demeurant à Kleinbettingen.

L'assemblée réélit Commissaire pour un an:

La société DMS & ASSOCIES, S.à.r.l, ayant son siège social à L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue immédiatement après l'assemblée générale

Le Conseil d'Administration élit:

- Mme Nathalie MAIER Présidente,

- M. Jacquot SCHWERTZER Administrateur-délégué,

confirme M. Roland DELVAUX en sa qualité de directeur,

nomme Fondé de Pouvoir:

- M. Jean-Yves COLSON,

- M. Laurent HOMEL et

- Mme Pascale ZEIMES,

et fixe les pouvoirs comme suit:

A) La société est engagée, en toutes circonstances, sans limitation, vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux administrateurs dont obligatoirement celle de l'administrateur délégué détenteur de la carte d'artisan ou par la signature individuelle de l'administrateur délégué détenteur de la carte d'artisan.

B) Pour la gestion journalière des affaires:

La société est engagée, sans limitation, par la signature individuelle de l'administrateur délégué, détenteur de la carte d'artisan.

La société est engagée pour des obligations ne dépassant pas 1.200 EUR par la seule signature du directeur.

La société est engagée pour des obligations ne dépassant pas 1.200 EUR par la seule signature d'un fondé de pouvoir.

C) Les actions en justice, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou de l'administrateur délégué.

Pour extraits conformes

Jacquot SCHWERTZER

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2008102738/2054/39.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2008, réf. LSO-CS03195. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080118364) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2008.

Messageries Paul Kraus S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2339 Luxembourg, 11, rue Christophe Plantin.

R.C.S. Luxembourg B 73.774.

—
Résolution du conseil de gérance

Préambule

Conformément à l'article 10 des statuts de la société, quatrième paragraphe, il est renoncé à la convocation du conseil, la signature des gérants sur un ou plusieurs originaux de la présente exprimant l'accord des gérants sur ce point. De même, comme prévu à l'article 10, dernier paragraphe, des mêmes statuts, la présente résolution est prise par approbation écrite de tous les gérants en un ou plusieurs documents.

Résolution

Monsieur Oliver Jedem est nommé directeur général adjoint et directeur administratif et financier avec effet au 07.07.2008 avec les pouvoirs de signature comme indiqué ci-dessous.

Tout contrat, toute convention ou plus généralement tout engagement quelconque doit nécessairement porter une double signature dans l'ordre hiérarchique suivant. La signature de Monsieur Jérôme Trigano est obligatoire ensemble avec (1) celle de Monsieur Oliver Jedem, (2) celle Madame Elisabeth Bieber.

Fait à Luxembourg, le 07.07.2008.

Jacques Funck / Christian Schock / Markus Vögeli / Peter Wüst

Président du conseil de gérance / Membre du conseil de gérance / Membre du conseil de gérance / Membre du conseil de gérance

Référence de publication: 2008102722/1529/25.

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2008, réf. LSO-CT04202. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080118504) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2008.

BAM Immo, société civile immobilière, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-4970 Dippach-Gare, 26, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg E 3.933.

—
STATUTS

L'an deux mille huit, 14 juillet.

Ont comparu:

1. Monsieur Felz André, demeurant 26, rue des Trois Cantons, L-4970 Dippach-Gare
2. Madame Felz-Dué Marianne demeurant 26, rue des Trois Cantons, L-4970 Dippach-Gare
3. Monsieur Bob Felz demeurant 26, rue des Trois Cantons, L-4970 Dippach-Gare

Lesquels comparants ont décidé de former une société civile immobilière régie par la loi de 1915 sur les sociétés commerciales et civiles, telle qu'elle a été modifiée par les lois subséquentes et par les articles 1832 et suivants du Code civil.

Les comparants déclarent constituer cette société civile entre eux comme suit:

Titre 1^{er} . - Forme et objet, Dénomination, Siège et Durée

Art. 1^{er}. La société a pour objet l'acquisition, la mise ne valeur, la mise en location et la gestion d'un ou plusieurs immeubles en dehors de toute opération commerciale. La société peut acquérir des biens à Luxembourg ou à l'étranger.

La société peut, dans le cadre de l'achat, vente et location, cautionner ou donner en hypothèque tout bien qui lui appartient ou qu'elle acquiert.

Art. 2. La société prend la dénomination de BAM Immo, société civile immobilière (S.C.I.).

Art. 3. Le siège statutaire et de direction effective de la société est établi à Dippach-Gare.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché sur simple décision de l'assemblée générale.

Art. 4. La société est constituée pour toute la vie des associés et prendra effet à la signature des statuts de la S.C.I.

Titre 2. - Apports en numéraire, Attributions de parts d'intérêts

Art. 5. Le capital social est fixé à EUR 1.500,- (mille cinq cents euros), représenté par 150 (cent cinquante) parts d'intérêts d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune. Les 150 (cent cinquante) parts d'intérêts ont été souscrites comme suit:

1. Monsieur Felz André, soixante-quinze parts d'intérêts	50
2. Madame Felz-Dué Marianne, soixante-quinze parts d'intérêts	50
3. Monsieur Felz Bob, soixante-quinze parts d'intérêts	50
Total: cent cinquante parts d'intérêts	150

Les souscripteurs procéderont à la libération des parts par l'apport de EUR 1.500,- (mille cinq cents euros) en numéraire.

Art. 6. Chaque part d'intérêts confère à l'associé dans le fonds social et dans la répartition des bénéfices le droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts d'intérêts existantes.

Les associés, dans leurs rapports internes, supportent dans la même proportion les dettes de la société.

Vis-à-vis des tiers, toutefois, les associés seront tenus des engagements sociaux, conformément à l'article 1862, 1863 et 1864 du code civil.

Art. 7. Les parts d'intérêts ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné par des associés représentant au moins les trois quarts des parts d'intérêts.

Les parts d'intérêts ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément d'associés représentant les trois quarts des parts d'intérêts appartenant au survivant. Ce consentement n'est toutefois pas requis lorsque les parts sont transmises sous forme d'héritage ou de legs même particulier, soit à des héritiers en ligne directe, soit au conjoint survivant.

Les cessions entre vifs s'opèrent par acte notarié ou sous seing privé. Elles ne sont opposables à la société et aux tiers qu'après avoir été signifiées à la société par exploit d'huissier ou acceptées par elle dans un acte notarié, conformément à l'article 1690 du code civil.

En cas de transfert par l'un des associés des parts d'intérêts, les autres associés bénéficieront d'un droit de préemption sur ces parts, à un prix agréé entre associés et fixé à l'unanimité lors de l'assemblée générale statuant sur le dernier bilan et le résultat précédant l'opération. Le droit de préemption s'exercera par chaque associé proportionnellement à sa participation au capital social. En cas de renonciation d'un associé à ce droit de préemption, sa part profitera aux autres associés dans la mesure de leur quote-part dans le capital restant.

Art. 8. Chaque part d'intérêts est indivisible à l'égard de la société qui pourra suspendre les droits y attachés tant que l'indivision perdure ou en cas de désaccord entre nu-propriétaire et usufruitier.

Titre 3.- Administration

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants dont les pouvoirs sont déterminés par l'assemblée générale.

Le(s) gérant(s) sont nommés pour un terme indéterminé.

Art. 10. Les gérants sont investis des pouvoirs d'administration et de disposition les plus étendus pour la réalisation de l'objet social.

Les gérants peuvent conférer à toutes personnes des pouvoirs spéciaux pour un ou plusieurs objets déterminés.

Chaque associé a un droit illimité de surveillance et de contrôle concernant les affaires de la société.

Titre 4.- Décision des associés

Art. 11. L'assemblée des associés se réunit aussi souvent que les intérêts de la société l'exigent, sur convocation du ou des gérant(s). Les convocations doivent contenir l'ordre du jour de l'assemblée.

L'assemblée statue valablement sur tous les points de l'ordre du jour et ses décisions sont prises à la simple majorité des voix des associés présents ou représentés, chaque part donnant droit à une voix.

Toutefois, les modifications aux statuts requièrent une majorité des trois quarts des parts présentes ou représentées.

Les assemblées générales régulièrement constituées représentant l'universalité des associés et les décisions qu'elles prennent valablement obligent tous les associés.

Les délibérations des assemblées sont constatées par des procès-verbaux transcrits sur un registre spécial qui sont signés par les associés présents. Les copies ou extraits à produire sont certifiés conformes par le(s) gérant(s).

Titre 5. - Année sociale

Art. 12. L'année sociale s'étend du premier janvier au trente et un décembre de chaque année.

Titre 6. - Dissolution

Art. 13. En cas de décès d'un des associés, ses parts dans la SCl sont transférées aux héritiers et la société continue donc avec ces héritiers. En cas d'interdiction, faillite, liquidation judiciaire ou déconfiture d'un des associés, la société sera continuée par les deux autres associés.

Art. 14. En cas de dissolution anticipée de la société, la liquidation s'opérera par les soins des administrateurs alors en fonction, sauf décision contraire des associés prise à la majorité simple des voix.

Titre 7. - Divers

Art. 15. Pour tout ce que les présents statuts ne prévoient pas, les articles 1832 et suivants du code civil sont applicables.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent comme dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des gérants est fixé à deux (2).

2. Sont nommés gérants pour une durée indéterminée Monsieur André Felz, né à Esch/Alzette, le 26 septembre 1947 et Madame Marianne Felz-Duë née à Luxembourg le 3 juillet 1950, les deux demeurant à L-4970 Dippach-Gare, 26, rue des Trois Cantons.

La société se trouve valablement engagée en toutes circonstances par la signature d'un des deux gérants.

3. Le siège social est établi à L-4970 Dippach-Gare, 26, rue Trois Cantons.

Dippach-Gare le 14 juillet 2008.

André FELZ / Marianne FELZ-DUE / Bob FELZ.

Référence de publication: 2008102752/514/98.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2008, réf. LSO-CS11870. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080118090) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2008.

Rynda En Primeur S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 120.909.

In the year two thousand and eight, on the thirty-first day of March.

Before Us, Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg.

Is held the extraordinary general meeting of shareholders (the "Meeting") of "Rynda En Primeur S.A.", a public company (société anonyme) having its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, with a share capital of EUR 167,187.50 (one hundred sixty-seven thousand one hundred eighty-seven Euro and fifty Cent), registered with the Luxembourg register of commerce and companies ("registre du commerce et des sociétés") under number B 120.909 and incorporated pursuant to a deed drawn up by Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, dated 28 September 2006 (the "Company"), whose articles of incorporation have been published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 2302 and page 110452 dated 9 December 2006, and modified pursuant to:

1) a deed drawn up by Maître Joseph Elvinger, prenamed, dated 20 December 2006 and published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 444 and page 21309 dated 23 March 2007;

2) a deed drawn up by Maître Joseph Elvinger, prenamed, dated 23 March 2007 and published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 1498 and page 71858 dated 19 July 2007;

3) a deed drawn up by the undersigned notary, dated 30 May 2007 and published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 1820 and page 87355 dated 28 August 2007;

4) a deed drawn up by the undersigned notary, dated 27 July 2007 and published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 3010 and page 144463 dated 28 December 2007; and

5) a deed drawn up by the undersigned notary, dated 18 December 2007 and in the process of being published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (the "Articles" and each an "Article").

The Meeting is chaired by Mr. Jean-Michel Merienne, private employee, residing professionally in Senningerberg, who appoints as secretary Mrs. Sophie Mathot, private employee, residing professionally in Senningerberg.

The Meeting appoints as scrutineer Mr. Laurent Thailly, Lawyer, residing professionally in Luxembourg.

The board of the Meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

1) That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, after having been signed by the shareholders and the proxies of the represented shareholders, has been controlled and signed by the board of the meeting.

The proxies of the represented shareholders, if any, initialled "ne varietur" by the appearing parties, will remain annexed to the present deed.

II) That the shareholders represented at the Meeting have expressly waived any convening formalities required under the Articles.

III) That as a result of the aforementioned attendance list all 13,275 A Shares, 50 B Shares and 50 C Shares issued are represented at the present Meeting, which is consequently constituted and may validly deliberate and decide on the different items of the agenda.

IV) That the agenda of the present Meeting is as follows:

Agenda:

1) Decision to change the accounting year of the Company as from the 1st of January 2009 to have it start on the 1st of January of each year and end on the 31st of December of the same year.

2) Decision to consequently amend article 16 of the articles of association of the Company (the "Articles", and, each, an "Article") so that it will henceforth read as follows:

" **Art. 16. Accounting year.** The accounting year of the Company shall begin on the 1st of January and shall terminate on the 31st of December of the same year."

3) Decision to reduce by three (3) months the term of the next accounting year of the Company which shall start on the 1st of April 2008 and end on the 31st of December 2008.

4) Decision to adjust the date of the annual general shareholders meeting so as to reflect the above decisions and consequently amend article 9, first paragraph, of the Articles so that it will henceforth read as follows:

" **Art. 9. Annual general meeting of shareholders.** The annual general meeting of Shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting on the first Wednesday of the month of June, at 11 am."

5) Decision to create one (1) new class of shares, the E shares (the "E Shares"), with a par value of EUR 12.50 (twelve Euro and fifty Cent) per share.

6) Decision to increase the Company's share capital by an amount of EUR 17,150.- (seventeen thousand one hundred fifty Euro) so as to raise it from its current amount of EUR 167,187.50 (one hundred sixty-seven thousand one hundred eighty-seven Euro and fifty Cent) divided into 13,275 (thirteen thousand two hundred seventy-five) A Shares all with a par value of EUR 12.50 (twelve Euro and fifty Cent) per share, 50 (fifty) B Shares all with a par value of EUR 12.50 (twelve Euro and fifty Cent) per share and 50 (fifty) C Shares all with a par value of EUR 12.50 (twelve Euro and fifty Cent) per share to EUR 184,337.50 (one hundred eighty-four thousand three hundred thirty-seven Euro and fifty Cent) divided into 13,275 (thirteen thousand two hundred seventy-five) A Shares all with a par value of EUR 12.50 (twelve Euro and fifty Cent) per share, 50 (fifty) B Shares all with a par value of EUR 12.50 (twelve Euro and fifty Cent) per share, 50 (fifty) C Shares all with a par value of EUR 12.50 (twelve Euro and fifty Cent) per share and 1,372 (one thousand three hundred seventy-two) E Shares all with a par value of EUR 12.50 (twelve Euro and fifty Cent) per share, by a contribution in cash.

7) Decision to issue 1,372 (one thousand three hundred seventy-two) E Shares all with a par value of EUR 12.50 (twelve Euro and fifty Cent) per share, having the rights and privileges as described in the fully restated Articles pursuant to the fourteenth resolution.

8) Decision to acknowledge the full waiver of:

a) Rynda Capital Partners Limited, whose registered office is at 5 Appold Street, London, EC2A 2HA, with registration number 5883231 ("RCP"); and

b) Rynda Property Investors LLP whose registered office is at 5 Appold Street London EC2A 2HA, with registration number OC 315346 ("Rynda LLP"),

of their preferential right of subscription relating to the above-mentioned increase of share capital of the Company and the partial waiver of:

a) Stockland Halladale Limited, whose registered office is at 93 West George Street, Glasgow, Strathclyde, G2 1PB, with registration number SC 134256 ("Halladale");

b) Michael Walton, residing at of The Dairy, 5 The Barns, Shackelford, Surrey, GU8 6BU ("MW"); and

c) HSBC TRUST COMPANY (UK) LIMITED (No. 106294) acting as nominee for TESCO PENSION TRUSTEES LIMITED, having its registered office at 8 Canada Square, London E14 5HQ, United Kingdom ("Tesco"),

of their preferential right of subscription relating to the above-mentioned increase of share capital of the Company.

9) Decision to approve the subscription of the 1,372 (one thousand three hundred seventy-two) E Shares all with a par value of EUR 12.50 (twelve Euro and fifty Cent) per share, by:

a. Halladale;

b. MW;

c. Euro Pecheur Private Limited (No. 200701770K) whose registered office is at 168 Robinson Road, No. 37-01, Capital Tower, Singapore, 068912 ("EPP");

d. Schroder Investment Management (Luxembourg) S.A., a public limited liability company ("société anonyme") incorporated and existing under Luxembourg law, having its registered office at L-1736, Senningerberg 5, rue de Hähenhof, Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register ("registre du commerce et des sociétés") under number B.37.799, acting as management company in its own name but for the account of sub-fund Schroder Real Estate Fund of Funds - Continental European Fund I of The Schroder Real estate Fund of Funds, a multi-compartment common fund ("fonds d'investissement spécialisée") subject to the 2007 law and established under the form of a fonds commun de placement (FCP) ("Schroder");

e. Trustees of the Asda Group Pension Scheme acting by its discretionary manager, Cushman & Wakefield Investors (Finance) Limited (No. 04717154) having its registered office 4th Floor, 43-45 Portman Square, London W1A 3BG, United Kingdom ("Asda");

f. Tesco;

g. BEGG (Nominees) Limited, a Scottish company with registered number SC147164 and registered office at Systems House, Alba Campus, Livingston EH54 7EG ("BEGG");

h. Guy's and St Thomas's Charitable Foundation, registered charity number 251983 and office at Guy's Hospital, St Thomas' Street, London SE1 9RT (the "Guys and St Thomas");

i. The Paul Hamlyn Foundation, a charity registered under charity number 1192927 and company number 507279 and with trading address at 18 Queen Anne's Gate, London SW1H 9AA (the "Paul Hamlyn Foundation"); and

j. Threadneedle International Property Fund SICAV, a société d'investissement a capital -variable (SICAV) registered with the Luxembourg register of trade and companies under number B125741, and with registered office at 69, route D'Esch, L-1470 Luxembourg ("Threadneedle"),

as listed in the table below and the payment for such E Shares by contribution in cash with payment of a total share premium of three million nine hundred eighty-two thousand eight hundred forty-seven Euro and forty Cent (EUR 3,982,847.40) attaching to such E Shares as follows:

Subscribers	E Shares	Value (EUR)	Share Premium	Total value (EUR)
Halladale	99	1,237.5	287,392.05	288,629.55
MW	1	12.5	2,902.95	2,915.45
EPP	750	9,375	2,177,212.50	2,186,587.5
Schroder	200	2,500	580,590	583,090
Asda	75	937.5	217,721.25	218,658.75
Tesco	30	375	87,088.50	87,463.5
BEGG	100	1,250	290,295	291,545
Guys and St Thomas	57	712.5	165,468.15	166,180.65
Paul Hamlyn Foundation	20	250	58,059	58,309
Threadneedle	40	500	116,118	116,618
Total	1,372	17,150	3,982,847.40	3,999,997.4

10) Decision to amend Article 6.1.1 as follows:

" **6.1.1. Subscribed capital.** The subscribed capital of the Company is set at EUR 184,337.50 (one hundred eighty-four thousand three hundred thirty-seven Euro and fifty Cent) divided into:

- 13,275 A Shares all with a par value of EUR 12.50 (twelve Euro and fifty Cent) per share,
- 50 B Shares all with a par value of EUR 12.50 (twelve Euro and fifty Cent) per share,
- 50 C Shares all with a par value of EUR 12.50 (twelve Euro and fifty Cent) per share,
- 1,372 E Shares all with a par value of EUR 12.50 (twelve Euro and fifty Cent) per share."

11) Decision to adopt amendments to certain Articles being listed below:

- in Article 5.- Definitions, regarding the definition of the E Shares.
- in Article 6.- Capital - Shares and Share Certificates:
 - a) regarding references to the E Shares;
 - b) regarding the rights attached to the E Shares.
- in Article 8.- Meetings of Shareholders - General, regarding the amendments to the rights attaching to the E Shares.
- in Article 17.2, Distribution Policy, regarding the distribution policy of the Company.

12) Decision to fully restate the Articles.

13) Miscellaneous.

After discussion, the Meeting took the following decisions, at unanimity:

First resolution

The Meeting hereby unanimously DECIDES to change the accounting year of the Company as from the 1st of January 2009 to have it start on the 1st of January of each year and end on the 31st of December of the same year.

Second resolution

The Meeting hereby unanimously DECIDES to consequently amend article 16 of the Articles so that it will henceforth read as follows:

" **Art. 16. Accounting year.** The accounting year of the Company shall begin on the 1st of January and shall terminate on the 31st of December of the same year."

Third resolution

The Meeting hereby unanimously DECIDES to reduce by three (3) months the term of the next accounting year of the Company which shall start on the 1st of April 2008 and end on the 31st of December 2008.

Fourth resolution

The Meeting hereby unanimously DECIDES to adjust the date of the annual general shareholders meeting so as to reflect the above decisions and consequently amend article 9, first paragraph, of the Articles so that it will henceforth read as follows:

" **Art. 9. Annual general meeting of shareholders.** The annual general meeting of Shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting on the first Wednesday of the month of June, at 11 am."

Fifth resolution

The Meeting hereby unanimously DECIDES to create one (1) new class of shares, the E Shares, with a par value of EUR 12.50 (twelve Euro and fifty Cent) per share.

Sixth resolution

The Meeting hereby unanimously DECIDES to increase the Company's share capital by an amount of EUR 17,150.- (seventeen thousand one hundred fifty Euro) so as to raise it from its current amount of EUR 167,187.50 (one hundred sixty-seven thousand one hundred eighty-seven Euro and fifty Cent) divided into 13,275 (thirteen thousand two hundred seventy-five) A Shares all with a par value of EUR 12.50 (twelve Euro and fifty Cent) per share, 50 (fifty) B Shares all with a par value of EUR 12.50 (twelve Euro and fifty Cent) per share and 50 (fifty) C Shares all with a par value of EUR 12.50 (twelve Euro and fifty Cent) per share to EUR 184,337.50 (one hundred eighty-four thousand three hundred thirty-seven Euro and fifty Cent) divided into 13,275 (thirteen thousand two hundred seventy-five) A Shares all with a par value of EUR 12.50 (twelve Euro and fifty Cent) per share, 50 (fifty) B Shares all with a par value of EUR 12.50 (twelve Euro and fifty Cent) per share, 50 (fifty) C Shares all with a par value of EUR 12.50 (twelve Euro and fifty Cent) per share and 1,372 (one thousand three hundred seventy-two) E Shares all with a par value of EUR 12.50 (twelve Euro and fifty Cent) per share, by a contribution in cash.

Seventh resolution

The Meeting hereby unanimously DECIDES to issue 1,372 (one thousand three hundred seventy-two) E Shares all with a par value of EUR 12.50 (twelve Euro and fifty Cent) per share, having the rights and privileges as described in the fully restated Articles pursuant to the fourteenth resolution.

Eighth resolution

The Meeting hereby unanimously DECIDES to acknowledge the full waiver of RCP and Rynda LLP of their preferential right of subscription relating to the above-mentioned increase of share capital of the Company and the partial waiver of Halladale, MW and Tesco of their preferential right of subscription relating to the above-mentioned increase of share capital of the Company.

Ninth resolution

The Meeting hereby unanimously DECIDES to approve the subscription of the 1,372 (one thousand three hundred seventy-two) E Shares all with a par value of EUR 12.50 (twelve Euro and fifty Cent) per share, by a contribution in cash with payment of a total share premium of three million nine hundred eighty-two thousand eight hundred forty-seven Euro and forty Cent (EUR 3,982,847.40) attaching to such E Shares as follows:

Subscribers	E Shares	Value (EUR)	Share Premium	Total value (EUR)
Halladale	99	1,237.5	287,392.05	288,629.55
MW	1	12.5	2,902.95	2,915.45
EPP	750	9,375	2,177,212.50	2,186,587.5
Schroder	200	2,500	580,590	583,090

Asda	75	937.5	217,721.25	218,658.75
Tesco	30	375	87,088.50	87,463.5
BEGG	100	1,250	290,295	291,545
Guys and St Thomas	57	712.5	165,468.15	166,180.65
Paul Hamlyn Foundation	20	250	58,059	58,309
Threadneedle	40	500	116,118	116,618
Total	1,372	17,150	3,982,847.40	3,999,997.4

The above subscribers are represented by Mr Laurent Thailly, prenamed by virtue of proxies attached to the present deed as mentioned here above.

All of the E Shares have been fully paid-up in cash and the Company has at its disposal the total amount of EUR 3,999,997.4 (three million nine hundred ninety-nine thousand nine hundred ninety-seven thousand Euro and forty Cent) corresponding to a contribution in cash of a total amount of EUR 17,150.- (seventeen thousand one hundred fifty Euro) for the subscription to the E Shares with payment of a total share premium of EUR 3,982,847.4 (three million nine hundred eighty-two thousand eight hundred forty-seven Euro and forty Cent) attaching to such E Shares, evidence of which has been given to the undersigned notary by a bank certificate.

As a result of the preceding resolutions, the shareholding in the Company is now as follows:

Shareholders	Number of A Shares	Number of B Shares	Number of C Shares	Number of D Shares	Total nominal value (in €)
Rynda LLP	-	-	23	-	287.50
RCP	1,298	23	-	-	16,512.50
Halladale	1,925	26	26	99	25,950
MW	23	1	1	1	325
EPP	5,913	-	-	750	83,287.5
Schroder	1,577	-	-	200	22,212.5
Asda	237	-	-	75	3,900
Tesco	591	-	-	30	7,762.5
BEGG	789	-	-	100	11,112.5
Guys and St Thomas	449	-	-	57	6,325
The Paul Hamlyn Foundation	158	-	-	20	2,225
Threadneedle	315	-	-	40	4,437.5
Total	13,275	50	50	1,372	184,337.5

Tenth resolution

The Meeting hereby unanimously DECIDES to amend Article 6.1.1 as follows:

" **6.1.1. Subscribed capital.** The subscribed capital of the Company is set at EUR 184,337.50 (one hundred eighty-four thousand three hundred thirty-seven Euro and fifty Cent) divided into:

- 13,275 A Shares all with a par value of EUR 12.50 (twelve Euro and fifty Cent) per share,
- 50 B Shares all with a par value of EUR 12.50 (twelve Euro and fifty Cent) per share,
- 50 C Shares all with a par value of EUR 12.50 (twelve Euro and fifty Cent) per share,
- 1,372 E Shares all with a par value of EUR 12.50 (twelve Euro and fifty Cent) per share."

Eleventh resolution

The Meeting hereby unanimously DECIDES to adopt amendments to certain Articles being listed below:

- in Article 5.- Definitions, regarding the definition of the E Shares.
- in Article 6.- Capital - Shares and Share Certificates:
 - a) regarding references to the E Shares;
 - b) regarding the rights attached to the E Shares.
- in Article 8.- Meetings of Shareholders - General, regarding the amendments to the rights attaching to the E Shares.
- in Article 17.2, Distribution Policy, regarding the distribution policy of the Company.

Twelfth resolution

The Meeting hereby unanimously DECIDES to fully restate the Articles, which shall forthwith read as follows:

Art. 1. Form, Name. There is hereby established among the subscribers and all those, who may become owners of the shares hereafter issued a company in the form of a société anonyme, under the name of RYNDA EN PRIMEUR S.A.

(the "Company"), which will be governed by the laws pertaining to such an entity and in particular by the law of 10 August 1915, as amended from time to time (the "Law") as well as by the present articles of incorporation (the "Articles").

Art. 2. Duration. The Company is established for an unlimited duration. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the Shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles as prescribed in Article 19 hereof.

Art. 3. Object. The object of the Company is the acquisition, holding and selling of properties, whether in Luxembourg or in other jurisdiction, or interests in properties, including in joint venture vehicles, the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships.

The Company may borrow in any form and proceed to the issue of bonds and debentures.

In a general fashion it may grant, directly or indirectly, assistance to affiliated or group companies, including but not limited to the granting of loan or facility, take any controlling and/or supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

The Company may also enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and/or of any of its direct or indirect subsidiaries or any other company being part of the same group as the Company.

The Company may further carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property.

Art. 4. Registered office. The registered office of the Company is established in Luxembourg City. The registered office may be transferred within the City of Luxembourg by decision of the Board of Directors. Branches or other offices may be established either in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Board of Directors.

Art. 5. Definitions. In addition to the other terms defined in other clauses of these Articles, the following words and terms shall have the following meanings if and when written with capital letters:

"Affiliate" means, with respect to any Person, another Person who, directly or indirectly, (i) Controls the first Person, (ii) is Controlled by first Person or (iii) is under common Control with the first Person;

"Articles" has the meaning as set forth in Article 1;

"Asset Sale" means a sale of assets within the Portfolio or shares in subsidiary undertakings of the Company or interests held by the Group in joint venture vehicles;

"Board of Directors" has the meaning as set forth in Article 10.1;

"Business" means the business of acquiring, holding and selling Property or interests in Property (including by way of interests in joint venture vehicles);

"Cashflows" means any amount as defined in any agreement possibly entered into from time to time between the Shareholders in connection with the shareholding in the Company;

"Class A Shares" or "A Shares" means the shares of class A having the rights defined under Article 6.3 and "Class A Share" or "A Share" means any of them;

"Class B Shares" or "B Shares" means the shares of class B having the rights defined under Article 6.3 and "Class B Share" or "B Share" means any of them;

"Class C Shares" or "C Shares" means the shares of class C having the rights defined under Article 6.3 and "Class C Share" or "C Share" means any of them;

"Class D Shares" or "D Shares" means the shares of class D to be issued upon conversion of the Convertibles and having the rights defined under Article 6.3 and "Class D Share" or "D Share" means any of them;

"Class E Shares" or "E Shares" means the shares of class E having the rights defined under Article 6.3 and "Class E Share" or "E Share" means any of them;

"Closing" means the First Closing Date and any subsequent occasion upon which a Shareholder agrees to subscribe for Shares in and or make any advance or other contribution made to the Company in any form and shall include any occasion on which an Existing Shareholder increases its Commitment by agreement with the Company;

"Commitment" means the maximum amount each Shareholder has agreed to invest in the Company (excluding for the avoidance of doubt any Premium);

"Company" has the meaning as set forth in Article 1;

"Compulsory Transfer Notice" has the meaning set forth under Article 6.5;

"Control" means the ability or right, directly or indirectly, whether through the ownership of voting securities, by contract or otherwise (including being the partner of a partnership having the right to manage the affairs of that partnership) of any Person (i) to direct or cause the direction of the management and policies of another Person to be

conducted in accordance with the wishes of the first Person, (ii) to exercise more than 50 per cent, of the votes generally exercisable at general meetings of another Person, or (iii) in the case of a partnership (other than a partnership having one partner with the right to manage the affairs of the partnership), to receive a share of more than one-half of the assets or income of that partnership; and "Controlling" and "Controlled" shall be construed accordingly;

"Convertibles" has the meaning as set forth in Article 6.1.2;

"Danish MotherCo" means the wholly owned Danish Subsidiary or Danish subsidiaries of the Company other than the Propcos, but including, for the avoidance of doubt, Rynda En Primeur (Rodney) ApS;

"Debt Capital Net Receipts" means all amounts comprising repayments of amounts of principal under any loan possibly granted by the Company to a Propco after deduction therefrom of such of the Expenses as are attributable thereto or as the Board of Directors, acting reasonably, otherwise considers appropriate;

"Debt Income Net Receipts" means all amounts comprising payments of interest under any loan possibly granted by the Company to a Propco after deduction therefrom of such of the Expenses as are attributable thereto or as the Board of Directors, acting reasonably, otherwise considers appropriate;

"EPP" means EURO PECHEUR PRIVATE LIMITED (No. 200701770K) whose registered office is at 168 Robinson Road, No. 37-01, Capital Tower, Singapore, 068912 and/or any Person becoming its successor as a matter of law or its Permitted Transferee;

"Equity Capital Net Receipts" means all amounts of the Net Receipts received (after deduction therefrom of such of the Expenses as are attributable thereto or the Board of Directors, acting reasonably, otherwise considers appropriate) by the Company from Danish MotherCo on a return of capital by Danish MotherCo on liquidation, reduction of capital or otherwise, subject to a maximum amount equal to the amount paid up by the Company in respect of shares in Danish MotherCo;

"Equity Income Net Receipts" means:

(a) all amounts comprising (i) all dividends received by the Company from Danish MotherCo, (ii) all amounts received by the Company from Danish MotherCo on a return of capital by Danish MotherCo on liquidation, reduction of capital or otherwise, in excess of the amount paid up by the Company in respect of shares in Danish MotherCo;

(b) any Net Receipt which is not Debt Capital Net Receipt, Debt Income Net Receipt or Equity Capital Net Receipt; and

(c) all remaining amounts received by the Company from any of the PropCo under any loan possibly granted by the Company to such Propco after deduction of (i) all interest expenses due under any loan possibly granted by the Shareholders to the Company and (ii) any other Expenses;

"Estimated Liabilities" means an amount estimated by the Board of Directors (acting prudently) to be sufficient to pay the anticipated expenses of the Company (other than in relation to tax) taking into account any anticipated income of the Company;

"Estimated Tax" means 100 per cent, of the amount of tax paid or payable in respect of the Net Receipts out of which the relevant distribution is being paid as estimated by the Board of Directors or by the auditors of the Company for the time being (in each case acting prudently);

"Excess Net Receipts" means all amounts of Net Receipts (which for the avoidance of doubt shall include all Debt Capital Net Receipts, Debt Income Net Receipts, Equity Capital Net Receipts and Equity Income Net Receipts) whether income or capital and after adding back any Performance Fee;

"Existing Shareholders" means Shareholders existing as at the point immediately prior to each Closing occurring on or after the First Closing Date;

"Exit" means (i) a Share Sale, (ii) an Asset Sale or (iii) another realisation by the Shareholders so that (in every case) all or substantially all (meaning all save a de minimis amount) of the Shareholders' investments in the Group are sold to third parties or realised;

"Expenses" means (1) any expenses of the Company properly incurred by the Company, (2) any Estimated Liabilities, (3) any other third party financial liabilities of the Company (other than any loan possibly granted by the Shareholders to the Company), (4) all fees payable under any investment advisory agreement or any acquisition and asset management agreement possibly entered into by the Company in connection with the management of the real estate assets indirectly held by the Company and (5) any Estimated Tax (but excluding (i) any recoverable VAT and (ii) any amounts loaned by the Company to any other member of the Group or subscribed for shares in any other member of the Group);

"First Closing" means the first Closing on 16 March 2007;

"First Closing Date" means 16 March 2007;

"First Hurdle Return" means all Excess Net Receipts until each Shareholder has received an aggregate amount of Excess Net Receipts that results in each Shareholder receiving an aggregate IRR of 10.5 per cent.;

"Group" means the Company and all of its direct or indirect subsidiaries from time to time;

"Halladale" means Stockland Halladale limited whose registered office is at 93 West George Street, Glasgow, Strathclyde, G2 1PB, with registration number No. SC 134255 and/or any Person becoming its successor as a matter of law or its Permitted Transferee;

"IAA Termination" has the meaning set forth under Article 6.5;

"Investment Adviser" means RYNDA LLP or such other entity appointed by the Company from time to time as investment adviser;

"Investment Agreement" means any investment agreement to be possibly entered into by all the Shareholders, as possibly amended from time to time;

"Investment Parameters" means the following investment parameters, together with any other parameters determined by the Company from time to time in compliance with any agreement to which it is party:

- any property shall not be acquired if as a result of the making of such acquisition, more than 25 per cent, by rental value of all of the Properties held by the Group are vacant and unlet;

- the Company shall not acquire directly or indirectly any single Property where the gross purchase price thereof shall be in excess of EUR 40,000,000, it being acknowledged that the acquisition of portfolios of property (being more than a single property) or of single Property owning companies owning more than a single Property, for consideration in excess of EUR 40,000,000, shall be permitted;

- the Company shall not acquire directly or indirectly any Property if as a result of the making of the acquisition, at the time of acquisition, a single tenant is responsible for greater than 30 per cent, of the total annual rent payable in respect of all of the properties held directly or indirectly by the Company;

"IRR" means the discount rate expressed as an annual percentage rate which, when applied on a daily basis to the series of Cashflows from the Original Investment Date to the date of Exit, results in an aggregate net present value of zero for those Cashflows and for this purpose "daily basis" means a day count over 365 basis with daily compounding;

"Law" has the meaning as set forth in Article 1;

"Liquidation Promote" means that amount of the Promote which does not comprise the Pre-Liquidation Promote together with any amount of the Pre-Liquidation Promote that cannot be paid as a dividend by operation of law;

"MW" means Michael Walton, residing at of The Dairy, 5 The Barns, Shackelford, Surrey, GU8 6BU and/or any Person becoming his successor as a matter of law or his Permitted Transferee;

"Net Receipts" means the Receipts less the Expenses;

"New Shareholders" means Shareholders providing financing commitments to the Company at a Closing and, for the purposes of the First Closing shall include EPP;

"Non Rynda Investors" has the meaning as set forth in Article 6.5;

"Original Investment Date" means 28 September 2006;

"Performance Fee" means any amount qualified as such as agreed from time to time between the Shareholders, capped at 10 per cent, of the Promote Amount but, for the avoidance of doubt, excluding any acquisition fee and any asset management fee possibly paid by the Company to its asset manager;

"Permitted Transfer" means any transfer of Shares made in accordance with the Articles; "Permitted Transferee" shall be construed accordingly;

"Person" means any individual, partnership, corporation, limited liability company or partnership, unincorporated organisation or association, trust (including the trustees thereof in their capacity as such) or other entity;

"Portfolio" means the interests in Property owned by the Company from time to time, whether directly or through subsidiary under-takings;

"Pre-Liquidation Promote" means that amount of the Promote which is comprised of net income, profits or gains which have borne tax at an average rate in aggregate of five per cent or more, which would be creditable under Part XVIII ICTA 1988 if the recipient was a UK company holding ten per cent, of the voting power or share capital of the Company;

"Premium" means at the time New Shareholders are admitted, any amount qualifying as such received by the Company acting as agent for the Existing Shareholders at the Closing in question;

"Promote" means the Promote Amount less the Performance Fee;

"Promote Amount" means (i) 20 per cent, of all Excess Net Receipts above the First Hurdle Return until each Shareholder has received an aggregate amount of Excess Net Receipts that results in that Shareholder receiving an aggregate IRR of 14 per cent and thereafter and (ii) 25 per cent, of all Excess Net Receipts;

"Promote Return" means the Pre-Liquidation Promote and the Liquidation Promote;

"Promote Transferee" has the meaning as set forth in Article 6.5;

"PropCo" means a wholly-owned subsidiary of a Danish MotherCo or wholly-owned subsidiaries of the Danish MotherCos which acquire(s) interests in a Property and also including Rynda En Primeur (Rodney) ApS;

"Property" means any real property and/or leasehold property in France and/or shares or interests in bodies corporate or other entities through which such assets are held;

"Receipts" means the gross income and capital receipts of the Company (other than, for the avoidance of doubt, any Premium) as determined by the Board of Directors (if considered by the Board of Directors to be appropriate, after

consultation with the auditors of Company from time to time) including all amounts received from the Danish MotherCo but excluding any amounts that may be loaned to the Company and the proceeds of any subscriptions for Shares;

"Resident Directors" means directors ordinarily resident in Luxembourg;

"Rynda" means Rynda LLP and Rynda Capital Partners Limited, both of whose registered office is at 5 Appold Street, London, EC2A 2HA, registered respectively under number OC 315346 and number 5883231 and/or any Person becoming their successor as a matter of law or their Permitted Transferee;

"Rynda LLP" means Rynda Property Investors LLP whose registered office is at 5 Appold Street London EC2A 2HA, with registration number No. OC 315346 and/or any Person becoming their successor as a matter of law or their Permitted Transferee;

"Rynda Promote Shares" has the meaning set forth under Article 6.5;

"Rynda Shares" has the meaning set forth under Article 6.5;

"Shareholders" means the holders of Shares (and the expression "Shareholder" shall mean any one of them);

"Shares" means the A Shares, the B Shares, the C Shares, the D Shares and the E Shares; and "Share" shall be construed accordingly;

"Share Sale" means the transfer (whether through a single transaction or a series of transactions) of Shares as a result of which any Person (or Persons connected with each other, or Persons acting in concert with each other) would have the beneficial ownership over that number of Shares which in aggregate would confer more than 50 per cent, of the voting rights normally exercisable at general meetings of the Company, provided that there shall be no Share Sale as a result of any Permitted Transfer;

"Total Equity Funding" means the aggregate of the amount paid by the Shareholders as nominal value of Shares;

Art. 6. Capital - Shares and share certificates.

6.1. CAPITAL

6.1.1 SUBSCRIBED CAPITAL

The subscribed capital of the Company is set at EUR 184,337.50 (one hundred eighty-four thousand three hundred thirty-seven Euro and fifty Cent) divided into:

- 13,275 A Shares all with a par value of EUR 12.50 (twelve Euro and fifty Cent) per share,
- 50 B Shares all with a par value of EUR 12.50 (twelve Euro and fifty Cent) per share,
- 50 C Shares all with a par value of EUR 12.50 (twelve Euro and fifty Cent) per share,
- 1,372 E Shares all with a par value of EUR 12.50 (twelve Euro and fifty Cent) per share.

6.1.2. AUTHORIZED CAPITAL An authorized share capital is set at EUR 70,000,000 (seventy million Euro), represented by 5,600,000 (five million six hundred thousand) shares of a par value of EUR 12.50 (twelve Euro and fifty Cent) each.

This authorised capital may only be used (i) to issue additional A Shares or E Shares to New Shareholders upon a Closing, (ii) to convert the Convertibles into D Shares and the authorised capital shall be exclusively reserved for the holders of Convertibles and the issue of A Shares or E Shares in accordance with (i) above and (iii) and (iv) below and (iii) upon any conversion of Convertibles into D Shares, or (iv) in the case of Halladale and RCP only to allow each holder of A Shares to subscribe for such number of A Shares as shall result in its proportionate holding of the voting power in the Company equalling (or as nearly as may be) that held immediately prior to such conversion.

The Board of Directors is authorised and empowered to:

- issue convertible financial instruments ("Convertibles");
- realise any increase of the corporate capital within the limits of the authorised share capital in one or several successive tranches, by the issuance of new Class D Shares or A Shares or E Shares (under the conditions provided above), against payment in cash or in kind, by conversion of claims, integration of reserved profits or in any other manner;
- determine the place and date of the issue or the successive issues, the issue price, the terms and conditions of the subscription of and paying up on the new D and/or A Shares and/or E Shares;
- remove or limit for the existing Shareholders a preferential right to subscribe to the D Shares and/or A Shares and/or E Shares issued; and
- determine whether a share premium will be paid on the D Shares and/or A Shares and/or E Shares to be subscribed and issued and the amount of such share premium.

These authorizations are valid for a period ending on 28 September 2011, and they may be renewed by a general meeting of Shareholders for those shares of the authorized corporate capital which up to that will not have been issued by the Board of Directors.

Following each increase of the corporate capital, realised and duly stated in the form provided for by Law, Article 6.1.1 will be modified so as to reflect the actual increase. Such modification will be recorded in authentic form by the Board of Directors or by any person duly authorised and empowered by it for this purpose.

6.1.3. REDEMPTION OF SHARES

The Company may to the extent and under the restrictions foreseen by Law redeem its own Shares.

6.2. SHARES - REGISTRATION

The Shares shall be bearer or in registered form at the Shareholders' choice. However, as long as the Shares are not fully paid in, they shall remain in registered form.

The Company shall consider the person in whose name the Shares are registered in the register of Shareholders as the full owner of such Shares.

Certificates stating such inscription shall be delivered to the Shareholders. Transfer of registered Shares shall be effected by a declaration of transfer inscribed in the register of Shareholders, dated and signed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney to act therefore. Transfer may also be effected by delivering the certificate representing the Share to the Company, duly endorsed to the transferee.

6.3. CLASSES OF SHARES - RIGHTS

The subscribed capital of the Company is divided into Class A, B, C and E Shares as set out in Article 6.1 and D Shares possibly issued upon conversion of the Convertibles granting the following rights to their holders:

- Class A Shares do not carry dividend rights but an entitlement to liquidation proceeds representing 100% of the nominal value of each such A Share upon a liquidation of the Company;

- Class B Shares carry no dividend rights until the occurrence of an Exit. The Company shall not pay any dividends in respect of any B Share until the occurrence of an Exit. Upon an Exit and prior to liquidation of the Company, the Company shall pay an amount equal to the Pre-Liquidation Promote to the holders of B Shares pro rata to the amount paid up by each such holder for the B Shares held by it; the holders of Class B Shares are not entitled to any amount other than the Pre-Liquidation Promote;

- Class C Shares carry no dividend rights, but only a right to the Liquidation Promote on liquidation of the Company upon an Exit pro rata to the amount paid up by each such holder for such C Shares held by it; the holders of Class C Shares are not entitled to any amount other than the Liquidation Promote;

- Class D Shares (if any) will entitle their holders to (i) a preferential dividend income equal to the portion of Equity Income Net Receipts which would have been paid to the holder of Class D Shares pursuant to the terms and conditions of the corresponding Convertible(s) had that holder of Class D Shares not converted the corresponding Convertible(s) into such Class D Share(s) and (ii) the repayment of all or part of the nominal value of the Class D Shares together with any share premium paid thereon for an amount equal to the portion of the Equity Capital Net Receipts which would have been paid to the holder of Class D Shares pursuant to the terms and conditions of the corresponding Convertible(s) had that holder of Class D Shares not converted the corresponding Convertible(s) into such Class D Share(s);

- Class E Shares do not carry dividend rights but an entitlement to liquidation proceeds representing 100% of the nominal value of each such E Share upon a liquidation of the Company together with any share premium paid thereon.

For the avoidance of doubt, the dividend entitlement of the Shareholders shall be determined by reference to the amount paid up by each Shareholder.

6.4. TRANSFER OF SHARES

Notwithstanding any provision in the Articles to the contrary, a Shareholder may transfer the whole of its legal and beneficial interest in all or any of its A Shares, D Shares (if any) and/or E Shares to any Affiliate without the consent of any other Shareholder provided that (i) the transferee or assignee executes a deed of adherence to the Investment Agreement and assumes all outstanding obligations of such Shareholder, (ii) immediately upon such transferee ceasing to be an Affiliate of such Shareholder, the Shares so transferred are transferred to the Shareholder or an Affiliate thereof, and (iii) (a) on any transfer of A Shares the equivalent proportion of D Shares (if any) and E Shares shall also be transferred to the same transferee, (b) on any transfer of D Shares the equivalent proportion of A Shares and E Shares shall also be transferred to the same transferee and (c) on any transfer of E Shares the equivalent proportion of A Shares and D Shares (if any) shall also be transferred to the same transferee.

Save in accordance with the above mentioned clause, no Shareholder may sell, transfer or otherwise dispose of the whole or any part of its legal or beneficial interest in its Shares (or any interest therein).

6.5. COMPULSORY TRANSFER

6.5.1. If the investment advisory agreement possibly entered into from time to time between Rynda LLP and the Company is terminated prior to Exit for any of the reasons as agreed from time to time between Rynda LLP and the Company (for the purposes of this Article 6.5 an "IAA Termination") then Rynda undertakes to pay up any amounts outstanding on any A Share held by them and to then transfer all of the B Shares and C Shares held by them (together, the "Rynda Promote Shares") and all of the A Shares held by them (together with the Rynda Promote Shares, the "Rynda Shares") to such entity as the Shareholders (other than Rynda) (the "Non Rynda Investors") shall determine (the "Promote Transferee") for a price equal to the aggregate fully paid up nominal value of the Rynda Shares if (to the extent allowed by Luxembourg law) the Non Rynda Investors exercise the option granted to them pursuant to this Article 6.5.1 by written notice to Rynda within one month of the date of an IAA Termination (the "Compulsory Transfer Notice"). If the Non Rynda Investors exercise the option granted pursuant to this Article 6.5.1. they and the Company shall take all actions necessary together with the Promote Transferee to register the transfer of the Rynda Shares in the share register

of the Company. If following exercise of the option Rynda defaults in transferring the Rynda Shares required to be transferred, the provisions of Article 6.5 shall also apply.

6.5.2. If Rynda defaults in transferring Rynda Promote Shares to the Promote Transferee following exercise of the option pursuant to the above article 6.5.1.:

(a) the chairman for the time being of the Company, or failing him one of the directors of the Company or some other person duly nominated by a resolution of the Board of Directors (as defined in article 10.1 below) for that purpose, shall be deemed to be the duly appointed agent of Rynda with full power to execute, complete and deliver in the name and on behalf of Rynda all documents necessary to give effect to the exercise of the option by the Non-Rynda Investors in relation to the Rynda Shares;

(b) the Board of Directors may receive and give a good discharge for the purchase money payable on exercise of the option on behalf of Rynda; and

(c) the Board of Directors shall forthwith pay the purchase money into a separate bank account in the Company's name and if and when Rynda shall deliver the certificate or certificates for the Rynda Shares to the Company (or an indemnity in a form reasonably satisfactory to the Board of Directors in respect of any lost certificate) Rynda shall thereupon be paid the purchase money, without interest and less any sums owed to the Company by Rynda.

Art. 7. Increase of capital. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles, as prescribed in Article 19 hereof.

Art. 8. Meetings of shareholders - General.

8.1. Any regularly constituted meeting of Shareholders of the Company shall represent the entire body of Shareholders of the Company.

The general meeting of Shareholders shall have the widest powers to adopt or ratify any action relating to the Company. In particular, the general meetings of Shareholders shall have competence in all matters where the Board of Directors, in its sole discretion, desires the formal approval of the general meeting of Shareholders.

8.2. The quorum and time required by Law shall govern the notice for and conduct of the meetings of Shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

8.3. Each Share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of Shareholders by appointing another person as his proxy in writing or by fax or telegram or telex.

8.4. Except as otherwise required by Law and as otherwise provided in Article 8.5 or as agreed between the Shareholders from time to time, resolutions at a meeting of Shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present and voting.

8.5. Amendments to the rights attaching to the A Shares will be passed in accordance with the Law and only with a majority of the holders of not less than 75% of the A Shares.

Amendments to the rights attaching to the B Shares will be passed in accordance with the Law and only with a majority of the holders of not less than 75% of the B Shares.

Amendments to the rights attaching to the C Shares will be passed in accordance with the Law and only with a majority of the holders of not less than 75% of the C Shares.

Amendments to the rights attaching to the D Shares will be passed in accordance with the Law and only with a majority of the holders of not less than 75% of the D Shares (and further subject to the approval of the holders of not less than 75% of the Convertibles).

Amendments to the rights attaching to the E Shares will be passed in accordance with the Law and only with a majority of the holders of not less than 75% of the E Shares.

8.6. The Board of Directors may determine all other conditions that must be fulfilled by Shareholders for them to take part in any meeting of Shareholders.

8.7. If all of the Shareholders are present or represented at a meeting of Shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 9. Annual general meeting of shareholders. The annual general meeting of Shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting on the first Wednesday of the month of June, at 1 lam.

If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the Board of Directors, exceptional circumstances so require.

Other meetings of Shareholders, ordinary and extraordinary, may be held at such place and time as may be specified in the respective notice of meetings. They may be held at the registered office or in any other place.

Art. 10. Board of directors.

10.1. The Company shall be managed by a board of directors (the "Board of Directors") composed of three members, who need not be shareholders of the Company.

10.2. The directors shall be appointed for a period of maximum six years and shall hold office until their successors are elected.

10.3. A director may be removed with or without cause and replaced at any time by resolution adopted by the shareholders.

10.4. The Shareholders shall ensure that at any time a majority of all directors are Resident Directors.

10.5. The members of the Board of Directors shall not be compensated for their services as director, unless otherwise resolved by the general meeting of Shareholders. The Company shall reimburse the directors for reasonable expenses incurred in the carrying out of their office, including reasonable travel and living expenses incurred for attending meetings on the Board of Directors.

10.6. Any one or more Shareholders (that is not a defaulting Shareholder) having invested a certain amount as agreed from time to time between the Shareholders in the Company may, upon giving reasonable notice request that the Board of Directors will make itself available (such availability not to be unreasonably withheld or delayed) in Luxembourg at such times as the Board of Directors may reasonably determine to meet the relevant Shareholder(s) to discuss matters relating to the Company provided that the relevant Shareholders shall provide reasonable details of the purpose of the meeting to the Board of Directors at the time of making a request pursuant to this article 10.6. For the avoidance of doubt any meeting with the Board of Directors pursuant to this article shall not be interpreted as affecting the management of the Company which function shall remain with the Board of Directors.

Art. 11. Procedures of meeting of the Board of directors.

11.1. The Board of Directors shall appoint amongst the directors one director to act as Chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director and who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the Board of Directors and of the Shareholders.

11.2. The chairman shall act as chairman of each meeting of the Board of Directors or of the Shareholders. In the event that the chairman is not present at a meeting of the Board of Directors or of the Shareholders, the Person as designated by the Shareholders from time to time shall act as chairman for such meeting.

11.3. Unless otherwise agreed by the Shareholders, the quorum for meetings of any Board of Directors shall be 2 directors present at the commencement and throughout the whole of the meeting provided that:

- such meetings shall not be quorate unless the number of Resident Directors present in person shall exceed the aggregate of all other directors in attendance in person or by proxy; and
- each director shall be allowed to appoint another director as his proxy in his absence; and
- if within one hour from the time appointed for the meeting a quorum is not present the meeting shall stand adjourned to the second business day next following at the same time and place, unless the meeting has been called at short notice pursuant to Article 11.4 in which case such meeting shall stand adjourned to the business day next following at the same time and place. If at the adjourned meeting a quorum is not present within one hour from the time appointed for the meeting, the quorum shall be one Resident Director.

11.4. Unless otherwise agreed, not less than two (2) business days' notice of each meeting of the Board of Directors together with the agenda for such meeting and relevant board papers shall be given to each director, provided that any director may require a meeting of the Board of Directors to be held on not less than 24 hours' notice if he or she considers that circumstances justify such shorter period of notice.

This notice may be waived by the consent in writing or by fax or telegram or telex of each director. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors. All reasonable efforts will be afforded so that, sufficiently in advance of any meeting of the Board of Directors each director is provided with a copy of the documents and/or materials to be discussed or passed upon by the Board of Directors at such meeting.

11.5. Any director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing or by fax, or telegram or telex another director as his proxy.

11.6. Meetings of the Board of Directors shall be held in Luxembourg at such times as the Board of Directors shall determine and directors (or their proxies) may only participate in person and not, for the avoidance of doubt, by telephone, electronically or otherwise from outside Luxembourg

11.7. Each director shall have one vote and the Board of Directors shall make all decisions by a simple majority vote. The Chairman shall not have a second or casting vote.

11.8. In the event that any director or officer of the Company may have any adverse personal interest in any transaction of the Company, such director or officer shall make known to the Board of Directors such personal interest and shall not consider, or vote on such transaction, and such directors', or officers' interest therein shall be reported by the Board of directors to the next succeeding meeting of shareholders subject to the responsibility of the Board of Directors.

11.9 Resolutions signed by all the members of the Board of Directors shall have the same effect as if as resolutions taken during a Board of Directors' meeting.

Art. 12. Minutes of meetings of the Board of Directors.

12.1. The resolutions of the Board of Directors shall be recorded in the minutes, to be signed by the chairman (or in his absence by the chairman pro tempore who presided at such meeting) and the secretary, or by a notary public, and recorded in the Company book.

12.2. Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, by the secretary or by two directors.

Art. 13. Powers of the Board of Directors.

13.1. Without prejudice to Article 13.2, the Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all management functions including but not limited to all acts or administration and disposition in the Company's interest. All powers not expressly reserved by Law or the Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Board of Directors.

13.2. The matters set out in Article 13.2.1 and 13.2.2 below shall not be carried out by the Group (and references to "the Company" shall be read as a reference to any member of the Group as the context requires) unless consented to by the Shareholders in writing as follows, provided that in no circumstances the Shareholders shall interfere with the management of the Company:

13.2.1. The following matters require the prior consent of the Shareholders representing 75 per cent, or more of the total number of Shares in issue:

- a. The taking of any material strategic decision in relation to any material litigation to which it is a party, or which is threatened against or contemplated by it;
- b. The making of any direct or indirect investment by the Company in a Propco or engaging in any activity other than in accordance with the Investment Parameters;
- c. The taking of any steps to have itself and/or Danish Motherco wound up unless (i) a licensed insolvency practitioner shall have advised that the Company and/or the Danish Motherco is required to be wound up by reason of having become insolvent or (ii) a Danish resident member of the Group is to be wound up as a result of it being liable or likely have to pay tax on its net income from French real estate;
- d. The investing in listed equity share capital unless it is the intention to eventually obtain a controlling interest in a company or companies, in which case the Company may (i) invest in listed equity share capital in publicly traded companies and (ii) make open market purchases of listed equity share capital;
- e. The making of any loan or advance or provision of any credit other than:
 - loans or advances to tenants for the purposes of fitting out, or for improvements to, a property;
 - the provision of credit to other Group companies; and
 - normal trade credit;
- f. The entering into of any agreement or other arrangement otherwise than in the ordinary course of its investment business and on an arm's length basis;
- g. Amending or terminating the terms of any investment advisory agreement and/or any acquisition and asset management agreement possibly entered into by the Company other than any amendments that:
 - correct any printing, typographical or clerical error or omissions; or
 - make any other change required or advisable to comply with an applicable law or regulation; or
 - make any change that is notified to Shareholders and not objected to by any Shareholder within twenty business days of such notification;
- h. The conferring of any consent on the Investment Adviser in respect of "Change of Control Events" and/or "Key Man Replacement Default" as defined from time to time between the Investment Adviser and the Company;
- i. The marketing or implementation of any IPO in respect of the share capital of any member of the Group;
- j. Any member of the Group giving any guarantee or indemnity or creating any debenture, charge or other security over its assets and undertaking other than in the ordinary course of its investment business or in respect of borrowings from bankers permitted by the Shareholders; and
- k. The approval by the Company of a replacement Key Man (as defined from time to time between the Investment Adviser and the Company) and any approval that may be given by the Company in connection with the definition of Key Man Departure Event (as defined from time to time between the Investment Adviser and the Company), such approval to be given in compliance with agreement possibly entered into from time to time.

13.2.2. The following matters require the prior consent of the Shareholders representing 90 per cent, or more of the total number of Shares in issue:

- a. Other than as required to admit a New Shareholder at a Closing, the alteration by the Company or the Danish Motherco of their respective authorised or issued share capital or capital structures or granting of any options or other like rights for others to acquire any shares or securities convertible into shares or make any payment to any person (whether or not a member) for giving up his right to any share capital on its cancellation or extinguishment of any voting rights relating to the Company or the Danish Motherco;

- b. Any alterations by the Company and/or any Danish Motherco to constitutional documents;
- c. The variation to any of the Investment Parameters;
- d. Any member of the Group having any employees;
- e. The establishment by any member of the Group of any pension, bonus, profit sharing or other incentive scheme or plan for directors and/or employees;
- f. Any person or entity of ill repute (as determined in the reasonable opinion of the Board of Directors) having any interest in the Company; and
- g. The Company and the Danish Motherco making any material change in the nature of its business (other than as already agreed by the Shareholders) and any member of the Group making any direct or indirect investments in any other company other than a company or entity whose predominant purpose is to invest in real property in mainland France.

13.3. When the Shareholders are required to consent to certain matters, such consent may be given in any form whatsoever including by way of letter or email (to the extent its origin can be clearly identified) and in no circumstances this shall require the holding of a shareholders meeting.

Art. 14. Binding signature. Any two Directors jointly and severally have the power and are responsible for the representation of the Company with respect to third parties under the direction and supervision of the Board of Directors.

Art. 15. Statutory auditor. The operations of the Company shall be supervised by one or more statutory auditors as foreseen by law who need not to be shareholder. If there is more than one statutory auditor, the statutory auditors shall act as a collegium and form the board of auditors. The statutory auditors shall be appointed by the annual general meeting of shareholders for a period ending at the date of the next annual general meeting of shareholders.

Art. 16. Accounting year. The accounting year of the Company shall begin on the first day of January and shall terminate on the 31st of December of the same year.

Art. 17. Distribution of profits.

17.1. LEGAL RESERVE

From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such surplus reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

17.2. DISTRIBUTION POLICY

17.2.1. Subject to Luxembourg law and to making appropriate provision for the working capital requirements and liabilities of the Group and to complying with any Investment Agreement, prior to an Exit the Company shall apply Net Receipts of the Company in the following manner:

1. Equity Income Net Receipts in paying all dividends due to holders of D Shares, provided that the Company shall retain any amount of Equity Income Net Receipts it considers (in the opinion of the Board of Directors, acting prudently) necessary to pay the dividends due to the B and C Shares; and

2. Equity Capital Net Receipts:

- a. in repaying amounts of share premium and share capital paid up on D Shares; and
- b. thereafter in repaying amounts of share premium paid up on E Shares to each Shareholder holding E Shares (pro rata to the number of E Shares held by each Shareholder).

17.2.2. On an Exit, the Company shall apply Net Receipts in the following manner:

1. Making the payments contemplated by article 17.2.1.;
2. Paying any amount due to the holders of B Shares pursuant to Article 6.3.;
3. Applying any remaining Equity Income Net Receipts less the dividend due to the holder of C Shares in paying all amounts due to the holders of D Shares;
4. Paying the amounts due to the holders of A Shares pursuant to Article 6.3 and then the amounts due to the holders of E Shares pursuant to Article 6.3; and
5. Paying the amounts due to the holders of C Shares pursuant to Article 6.3.

17.3. DIVIDENDS

The general meeting of Shareholders, upon recommendation of the Board of Directors, shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and may declare from time to time ordinary dividends without ever exceeding the amounts proposed by the Board of Directors.

Interim dividends may be distributed, subject to the conditions laid down by Law, upon decision of the Board of Directors and report by the statutory auditors.

Art. 18. Dissolution and liquidation. In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators named by the meeting of shareholders affecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

Art. 19. Amendment of articles. These Articles may be amended from time to time by a meeting of shareholders, subject to the quorum and voting requirements provided by the laws of Luxembourg. Furthermore, the Articles shall not be amended without the consent of the Shareholders representing 90 per cent of the Total Equity Funding.

Art. 20. Governing law. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the Law.

Closure of the meeting

The foregoing resolutions have been taken separately and unanimously.

There being no further business on the agenda and nobody else asking to speak, the Meeting is closed by the chairman.

The undersigned notary who understands and speaks English, states that on the request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and on request of the same appearing parties and in the event of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail and be binding.

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 30,000.- (thirty thousand Euro).

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Senningerberg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read and explained to the Meeting and to the members of the bureau, each and all known by the undersigned notary, the appearing persons signed together with the notary the present deed.

Suit la version française:

En l'an deux mille huit, le trente et un mars.

Par-devant, Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché du Luxembourg.

Se tient l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'«Assemblée») de «Rynda En Primeur S.A.», une société anonyme ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, ayant un capital social de EUR 167.187,50 (cent soixante-sept mille cent quatre-vingt sept euros et cinquante centimes), enregistrée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 120909 et constituée en vertu d'un acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 28 septembre 2006 (la "Société"), dont les statuts ont été publiés au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 2302 page 110452 daté du 9 décembre 2006 et modifiés en vertu des actes suivants:

1) un acte de Maître Joseph Elvinger, précité, en date du 20 décembre 2006 et publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 444 page 21309 daté du 23 mars 2007;

2) un acte de Maître Joseph Elvinger, précité, en date du 23 mars 2007 et publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 1498 page 71858 daté du 19 juillet 2007;

3) un acte du notaire instrumentant, précité, en date du 30 mai 2007 et publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 1820 page 87355 daté du 28 août 2007;

4) un acte du notaire instrumentant, précité, en date du 27 juillet 2007 et publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 3010 page 144463 daté du 28 décembre 2007; et

5) un acte du notaire instrumentant, précité, en date du 18 décembre 2007 et en cours de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (les "Statuts" et chaque article des Statuts un "Article").

L'Assemblée est présidée par M. Jean-Michel Merienne, employé privé, ayant sa résidence professionnelle à Senningerberg,

qui nomme comme secrétaire Madame Sophie Mathot, employée privée, ayant sa résidence professionnelle à Senningerberg.

L'Assemblée élit comme scrutateur M. Laurent Thailly, juriste, ayant sa résidence professionnelle à Luxembourg.

Le bureau de l'Assemblée ayant ainsi été constitué, Monsieur le président a exposé et prié le notaire instrumentant d'acter:

I) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

Resteront annexées aux présentes les éventuelles procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées „ne varietur" par les comparants

II) Que les actionnaires représentés à l'Assemblée ont expressément renoncé à toutes les formalités de convocation des Statuts.

III) Qu'il résulte de la prédite liste de présence que toutes les 13.275 Actions A, les 50 Actions B et les 50 Actions C émises sont représentées à la présente Assemblée, de sorte que l'Assemblée est constituée et peut valablement délibérer et décider sur tous les points portés à l'ordre du jour.

IV) Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Décision de modifier l'exercice social de la Société à partir du 1^{er} janvier 2009 pour le faire commencer le 1^{er} janvier de chaque année et se terminer le 31 décembre de la même année.

2. Décision en conséquence de modifier l'article 16 des statuts de la Société (« les «Statuts» et chaque article des Statuts, un «Article»), qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 16. Exercice social.** L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de la même année.»

3. Décision de réduire de trois (3) mois la durée du prochain exercice social de la Société qui par conséquent commencera le 1^{er} avril 2008 et se terminera le 31 décembre 2008.

4. Décision d'ajuster la date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires afin de prendre en compte les décisions précédentes et en conséquence de modifier l'article 9, paragraphe 1^{er} des Statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 9. Assemblée générale annuelle des actionnaires.** L'assemblée générale annuelle des Actionnaires sera tenue, conformément à la loi luxembourgeoise, au siège social de la Société, ou à tout autre endroit à Luxembourg stipulé dans la convocation, le premier mercredi du mois de juin à 11 heures.»

5. Décision de créer une (1) nouvelle classe d'actions, les actions E (les «Actions E») ayant une valeur nominale de EUR 12,50 (douze euros et cinquante centimes) par action.

6. Décision d'augmenter le capital social souscrit de la Société d'un montant de EUR 17.150,- (dix-sept mille cent cinquante euros) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de EUR 167.187,50 (cent soixante-sept mille cent quatre-vingt sept euros et cinquante centimes) divisé en 13.275 (treize mille deux cent soixante-quinze) Actions A, toutes ayant une valeur nominale de EUR 12,50 (douze euros et cinquante centimes) par action, 50 (cinquante) Actions B, toutes ayant une valeur nominale de EUR 12,50 (douze euros et cinquante centimes) par action et 50 (cinquante) Actions C, toutes ayant une valeur nominale de EUR 12,50 (douze euros et cinquante centimes) par action à EUR 184.337,50 (cent quatre-vingt quatre mille trois cent trente-sept euros et cinquante centimes) divisé en 13.275 (treize mille deux cent soixante-quinze) Actions A, toutes ayant une valeur nominale de EUR 12,50 (douze euros et cinquante centimes) par action, 50 (cinquante) Actions B, toutes ayant une valeur nominale de EUR 12,50 (douze euros et cinquante centimes) par action, 50 (cinquante) Actions C, toutes ayant une valeur nominale de EUR 12,50 (douze euros et cinquante centimes) par action et 1.372 (mille trois cent soixante-douze) Actions E, toutes ayant une valeur nominale de EUR 12,50 (douze euros et cinquante centimes) par action par une contribution en numéraire.

7. Décision d'émettre 1.372 (mille trois cent soixante-douze) Actions E, toutes ayant une valeur nominale de EUR 12,50 (douze euros et cinquante centimes) par action et ayant les droits et privilèges décrits dans les Statuts complètement réécrits suite à la résolution quatorze.

8. Décision d'accepter la renonciation complète de:

a. Rynda Capital Partners Limited ayant son siège social à 5 Appold Street, London, EC2A 2HA et enregistré sous le numéro 5883231 («RCP»); et

b. Rynda Property Investors LLP ayant son siège social à 5 Appold Street, London, EC2A 2HA et enregistré sous le numéro OC 315346 («Rynda LLP»)

à leur droit préférentiel de souscription dans le cadre de la prédite augmentation du capital social de la Société et la renonciation partielle de:

a) Stockland Halladale Limited ayant son siège social à 93 West George Street, Glasgow, Strathclyde, G2 1PB, enregistrée sous le numéro SC 134256 («Halladale»);

b) Michael Walton, résidant à of the Dairy, 5 The Barns, Shackelford, Surrey, GU8 6BU («MW»); et

c) HSBC Trust Company (UK) Limited (No. 106294), agissant comme représentant de TESCO PENSION TRUSTEES LIMITED, ayant son siège social à 8 Canada Square, Londres E14 5 HQ, Royaume-Uni («Tesco»),

à leur droit préférentiel de souscription dans le cadre de la prédite augmentation du capital social de la Société.

9. Décision d'approuver la souscription des 1.372 (mille trois cent soixante-douze) Actions E, ayant une valeur nominale de EUR 12,50 (douze euros et cinquante centimes) par action par:

a. Halladale;

b. MW;

c. Euro Pecheur Private Limited (No. 200701770K), ayant son siège social au 168 Robinson Road, No. 37-01, Capital Tower, Singapour, 068912 ("EPP");

d. Schroder Investment Management (Luxembourg) S.A., une société anonyme constituée et existant sous le droit luxembourgeois, ayant son siège social au L-1736, Senningerberg 5, rue de Höhenhof, Luxembourg et enregistrée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B.37.799, agissant en tant que société de gestion pour son propre nom mais pour le compte du sous-fonds Schroder Real Estate Fund of Funds - Continental European Fund I de The Schroder Real estate Fund of Funds, un fonds d'investissement spécialisé à compartiments multiples soumis la loi luxembourgeoise du 13 février 2007 et établis sous la forme d'un fonds commun de placement (FCP) ("Schroder");

e. Trustees du Asda Group Pension Scheme, agissant par son gérant, Cushman & Wakefield Investors (Finance) Limited (No. 04717154) ayant son siège social au 4th Floor, 43-45 Portman Square, Londres W1A 3BG, Royaume Uni ("Asda");

f. Tesco;

g. BEGG (Nominees) Limited, une société écossaise ayant pour numéro d'enregistrement SC147164 et son siège social à Systems House, Alba Campus, Livingston EH54 7EG ("BEGG");

h. Guy's and St Thomas's Charitable Foundation, une institution caritative enregistrée sous le numéro 251983 et ayant son adresse à Guy's Hospital, St Thomas' Street, London SE1 9RT "Guys and St Thomas");

i. The Paul Hamlyn Foundation, une institution caritative enregistrée sous le numéro d'institution caritative 1192927 et le numéro de société 507279 et ayant pour adresse 18 Queen Anne's Gate, London SW1H 9AA (la "Paul Hamlyn Foundation"); et

j. Threadneedle International Property Fund SICAV, une société d'investissement à capital variable (SICAV) enregistrée auprès du registre du commerce et des sociétés du Luxembourg sous le numéro B125741, et ayant son siège social au 69, route D'Esch, L-1470 Luxembourg ("Threadneedle"),

comme figurant dans la liste ci-après et le paiement de ces Actions E par apport en numéraire avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de trois millions neuf cent quatre-vingt deux mille huit cent quarante-sept euros et quarante centimes (EUR 3.982.847,40) attachée aux Actions E comme suit:

Souscripteurs	Actions E	Valeur (EUR)	Prime d'Emission	Valeur totale (EUR)
Halladale	99	1.237,5	287.392,05	288.629,55
MW	1	12,5	2.902,95	2.915,45
EPP	750	9.375	2.177.212,50	2.186.587,5
Schroder	200	2.500	580.590	583.090
Asda	75	937,5	217.721,25	218.658,75
Tesco	30	375	87.088,50	87.463,5
BEGG	100	1.250	290.295	291.545
Guys and St Thomas	57	712,5	165.468,15	166.180,65
Paul Hamlyn Foundation	20	250	58.059	58.309
Threadneedle	40	500	116.118	116.618
Total	1.372	17.150	3.982.847,40	3.999.997,4

10. Décision de modifier l'Article 6.1.1 qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.1.1. Capital souscrit.** Le capital souscrit de la Société est fixé à EUR 184.337,50 (cent quatre-vingt-quatre mille trois cent trente-sept euros et cinquante centimes) divisé en:

- 13.275 Actions A, toutes ayant une valeur nominale de EUR 12,50 (douze euros et cinquante centimes) par action,
- 50 Actions B, toutes ayant une valeur nominale de EUR 12,50 (douze euros et cinquante centimes) par action,
- 50 Actions C, toutes ayant une valeur nominale de EUR 12,50 (douze euros et cinquante centimes) par action.»
- 1.372 Actions E, toutes ayant une valeur nominale de EUR 12,50 (douze euros et cinquante centimes) par action.»

11. Décision d'apporter des modifications à certains Articles listés ci-dessous:

- Dans l'Article 5.- Définitions, concernant la définition des Actions E;
- Dans l'Article 6.- Capital - Actions et Certificats d'Actions;
 - a) concernant des références aux Actions E;
 - b) concernant les droits attachés aux Actions E.
- Dans l'Article 8.- Assemblée Générale des Actionnaires - Général, concernant les modifications des droits attachés aux Actions E.
- Dans l'Article 17.2.- Politique de Distribution -concernant la politique de distribution de la Société.

12. Décision de réécrire complètement les Statuts.

13. Divers.

Après discussion, l'Assemblée a décidé ce qui suit par vote unanime:

Première résolution

L'Assemblée décide à l'unanimité de modifier l'exercice social de la Société à partir du 1^{er} janvier 2009 pour le faire commencer le 1^{er} janvier de chaque année et se terminer le 31 décembre de la même année.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide à l'unanimité de modifier l'article 16 des Statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 16. Exercice social.** L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de la même année.»

Troisième résolution

L'Assemblée décide à l'unanimité de réduire de trois (3) mois la durée du prochain exercice social de la Société qui par conséquent commencera le 1^{er} avril 2008 et se terminera le 31 décembre 2008.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide à l'unanimité d'ajuster la date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires afin de prendre en compte les décisions précédentes et en conséquence de modifier l'article 9, paragraphe 1^{er} des Statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 9. Assemblée générale annuelle des actionnaires.** L'assemblée générale annuelle des Actionnaires sera tenue, conformément à la loi luxembourgeoise, au siège social de la Société, ou à tout autre endroit à Luxembourg stipulé dans la convocation, le premier mercredi du mois de juin à 11 heures.»

Cinquième résolution

L'Assemblée décide à l'unanimité de créer une (1) nouvelle classe d'actions, les Actions E, ayant une valeur nominale de EUR 12,50 (douze euros et cinquante centimes) par action.

Sixième résolution

L'Assemblée décide à l'unanimité d'augmenter le capital social souscrit de la Société d'un montant de EUR 17.150,- (dix-sept mille cent cinquante euros) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de EUR 167.187,50 (cent soixante-sept mille cent quatre-vingt sept euros et cinquante centimes) divisé en 13.275 (treize mille deux cent soixante-quinze) Actions A, toutes ayant une valeur nominale de EUR 12,50 (douze euros et cinquante centimes) par action, 50 (cinquante) Actions B, toutes ayant une valeur nominale de EUR 12,50 (douze euros et cinquante centimes) par action et 50 (cinquante) Actions C, toutes ayant une valeur nominale de EUR 12,50 (douze euros et cinquante centimes) par action à EUR 184.337,50 (cent quatre-vingt quatre mille trois cent trente-sept euros et cinquante centimes) divisé en 13.275 (treize mille deux cent soixante-quinze) Actions A, toutes ayant une valeur nominale de EUR 12,50 (douze euros et cinquante centimes) par action, 50 (cinquante) Actions B, toutes ayant une valeur nominale de EUR 12,50 (douze euros et cinquante centimes) par action, 50 (cinquante) Actions C, toutes ayant une valeur nominale de EUR 12,50 (douze euros et cinquante centimes) par action et 1.372 (mille trois cent soixante-douze) Actions E, toutes ayant une valeur nominale de EUR 12,50 (douze euros et cinquante centimes) par action par une contribution en numéraire.

Septième résolution

L'Assemblée décide à l'unanimité d'émettre 1.372 (mille trois cent soixante-douze) Actions E, toutes ayant une valeur nominale de EUR 12,50 (douze euros et cinquante centimes) par action et ayant les droits et privilèges décrits dans les Statuts complètement réécrits suite à la résolution quatorze.

Huitième résolution

L'Assemblée décide à l'unanimité d'accepter la renonciation complète de RCP et Rynda LLP à leur droit préférentiel de souscription dans le cadre de la prédite augmentation du capital social de la Société et la renonciation partielle de Halladale, MW et Tesco à leur droit préférentiel de souscription dans le cadre de la prédite augmentation du capital social de la Société.

Neuvième résolution

L'Assemblée décide à l'unanimité d'approuver la souscription des 1.372 (mille trois cent soixante-douze) Actions E, ayant une valeur nominale de EUR 12,50 (douze euros et cinquante centimes) par action et le paiement de ces Actions E par apport en numéraire avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de trois millions neuf cent quatre-vingt deux mille huit cent quarante-sept euros et quarante centimes (EUR 3.982.847,40) attachée aux Actions E comme suit:

Souscripteurs	Actions E	Valeur (EUR)	Prime d'Emission	Valeur totale (EUR)
Halladale	99	1.237,5	287.392,05	288.629,55
MW	1	12,5	2.902,95	2.915,45
EPP	750	9.375	2.177.212,50	2.186.587,5
Schroder	200	2.500	580.590	583.090
Asda	75	937,5	217.721,25	218.658,75
Tesco	30	375	87.088,50	87.463,5
BEGG	100	1.250	290.295	291.545
Guys and St Thomas	57	712,5	165.468,15	166.180,65
Paul Hamlyn Foundation	20	250	58.059	58.309

Threadneedle	40	500	116.118	116.618
Total	1.372	17.150	3.982.847,40	3.999.997,4

Les souscripteurs ci-dessus sont représentés par Monsieur Laurent Thailly, précité, en vertu de procurations annexées au présent acte comme indiqué ci-dessus.

Toutes les Actions E ont été intégralement payées en numéraire et que la Société a désormais à sa disposition le montant total de EUR 3.999.997,40 (trois millions neuf cent quatre-vingt dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt dix-sept euros et quarante centimes), correspondant à une contribution en numéraire de EUR 17.150,- (dix-sept mille cent cinquante euros) pour la souscription des Actions E avec un paiement d'une prime d'émission totale de EUR 3.982.847,40 (trois millions neuf cent quatre-vingt deux mille huit cent quarante-sept euros et quarante centimes) attachée à ces Actions E, preuve en ayant été donnée au notaire soussigné par un certificat bancaire.

En conséquence des résolutions précédentes, l'actionnariat de la Société est désormais le suivant:

Actionnaires	Nombre	Nombre	Nombre	Nombre	Valeur nominale totale (in €)
	d'Actions A	d'Actions B	d'Actions C	d'Actions D	
Rynda LLP	-	-	23	-	287,50
RCP	1.298	23	-	-	16.512,50
Halladale	1.925	26	26	99	25.950
MW	23	1	1	1	325
EPP	5.913	-	-	750	83.287,5
Schroder	1.577	-	-	200	22.212,5
Asda	237	-	-	75	3.900
Tesco	591	-	-	30	7.762,5
BEGG	789	-	-	100	11.112,5
Guys and St Thomas	449	-	-	57	6.325
The Paul Hamlyn Foundation	158	-	-	20	2.225
Threadneedle	315	-	-	40	4.437,5
Total	13.275	50	50	1.372	184.337,5

Dixième résolution

L'Assemblée décide à l'unanimité de modifier l'Article 6.1.1 qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.1.1. Capital souscrit.** Le capital souscrit de la Société est fixé à EUR 184.337,50 (cent quatre-vingt-quatre mille trois cent trente-sept euros et cinquante centimes) divisé en:

- 13.275 Actions A, toutes ayant une valeur nominale de EUR 12,50 (douze euros et cinquante centimes) par action,
- 50 Actions B, toutes ayant une valeur nominale de EUR 12,50 (douze euros et cinquante centimes) par action,
- 50 Actions C, toutes ayant une valeur nominale de EUR 12,50 (douze euros et cinquante centimes) par action.»,
- 1.372 Actions E, toutes ayant une valeur nominale de EUR 12,50 (douze euros et cinquante centimes) par action.»

Onzième résolution

L'Assemblée décide à l'unanimité d'apporter des modifications à certains Articles listés ci-dessous:

- Dans l'Article 5.- Définitions, concernant la définition des Actions E;
- Dans l'Article 6.- Capital - Actions et Certificats d'Actions;
 - a) concernant des références aux Actions E;
 - b) concernant les droits attachés aux Actions E.
- Dans l'Article 8.- Assemblée Générale des Actionnaires - Général, concernant les modifications des droits attachés aux Actions E.
- Dans l'Article 17.2.- Politique de Distribution -concernant la politique de distribution de la Société.

Douzième résolution

L'Assemblée décide à l'unanimité de réécrire les Statuts, qui auront désormais la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination. Il est formé, entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendront dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de RYNDA EN PRI-MEUR S.A. (la «Société»), qui sera régie par les lois se rapportant à une telle entité et en particulier par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée (la «Loi») ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

Art. 2. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée. La Société pourra être dissoute à tout moment en vertu d'une décision des Actionnaires, dans les formes requises pour les modifications des Statuts telles que décrites à l'Article 19 ci-après.

Art. 3. Objet. L'objet de la Société est l'acquisition, la détention et la vente de propriétés, qu'elles soient au Luxembourg ou dans une autre juridiction, ou des intérêts dans des propriétés, incluant des joint ventures (entreprises en commun), la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre, d'actions, d'obligations, de reconnaissances de dettes, notes ou autres titres de quelque forme que ce soit, et la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut en outre prendre des participations dans des sociétés de personnes.

La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations et de reconnaissances de dettes.

D'une façon générale, elle peut accorder une assistance directe ou indirecte aux sociétés affiliées ou aux sociétés du groupe, y compris mais ne se limitant pas à l'octroi d'emprunt ou de mécanisme, prendre toutes mesures de contrôle et / ou de supervision et accomplir toute opération qui pourrait être utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

La Société peut aussi exécuter toute garantie, gage ou toute autre forme de sûreté, soit par covenant personnel ou par contrat hypothécaire ou charge sur le tout ou une partie de l'engagement, des biens immobiliers (présents ou futurs) ou par l'ensemble de toute ou une de ces méthodes, pour assurer l'exécution de tous contrats ou engagements de la Société et/ou d'une de ses filiales directes ou indirectes ou de toute autre société faisant partie de même groupe que la Société.

La Société pourra en outre effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière, ainsi que toute transaction sur des biens mobiliers ou immobiliers.

Art. 4. Siège social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville. Le siège social pourra être transféré à l'intérieur de Luxembourg-Ville par décision du Conseil d'Administration. Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis au Grand Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision du Conseil d'Administration.

Art. 5. Définitions. En plus des autres termes définis dans d'autres clauses de ces Statuts, les mots et les termes suivants auront les significations suivantes quand ils seront écrits en majuscules:

"Actionnaires" signifie les détenteurs d'Actions (et l'expression "Actionnaire" signifie l'un d'entre eux);

"Actionnaires Existants" signifie les Actionnaires existant juste après chaque Clôture se déroulant à la date de la Première Date de Clôture ou après;

"Actions" signifie les Actions A, les Actions B, les Actions C, les Actions D et les Actions E; et «Action» doit être interprété de la même façon;

"Actions de Classe A" ou "Actions A" signifie les actions de classe A ayant les droits tels que définis dans l'Article 6.3 et "Action de Classe A" ou "Action A" signifie une d'entre elles;

"Actions de Classe B" ou "Actions B" signifie les actions de classe B ayant les droits tels que définis dans l'Article 6.3 et "Action de Classe B" ou "Action B" signifie une d'entre elles;

"Actions de Classe C" ou "Actions C" signifie les actions de classe C ayant les droits tels que définis dans l'Article 6.3 et "Action de Classe C" ou "Action C" signifie une d'entre elles;

"Actions de Classe D" ou "Actions D" signifie les actions de classe D devant être émises lors de la conversion d'Instruments Convertibles et ayant les droits tels que définis dans l'Article 6.3 et "Action de Classe D" ou "Action D" signifie une d'entre elles;

"Actions de Classe E" ou "Actions E" signifie les actions de classe E ayant les droits tels que définis dans l'Article 6.3 et "Action de Classe E" ou "Action E" signifie une d'entre elles;

"Actions d'Intéressement Ryn-da" a la définition stipulée dans l'Article 6.5;

"Actions Rynda" a la définition stipulée dans l'Article 6.5;

"Activité" signifie l'activité d'acquisition, de détention et de vente de Propriété ou d'intérêts dans des Propriétés (y compris par le biais de participation dans des entreprises en commun);

"Administrateurs Résidents" signifie les administrateurs résidants habituellement au Luxembourg;

"Affilié" signifie, en ce qui concerne n'importe quelle Personne, une autre Personne qui, directement ou indirectement, (i) Contrôle la première Personne, (ii) est Contrôlée par la première Personne ou (iii) est sous Contrôle conjoint avec la première personne;

"Avis de Transfert Forcé" a la définition stipulée dans l'Article 6.5;

"Capacité d'Autofinancement" signifie tout montant tel que défini dans tout accord pouvant être conclu occasionnellement entre les Actionnaires concernant l'actionnariat de la Société;

"Cessionnaire de l'Intéressement" a la définition stipulée dans l'Article 6.5;

"Clôture" signifie la Première Date de Clôture et toute occasion subséquente par laquelle un Actionnaire accepte de souscrire à des Actions ou de faire toute avance ou autre contribution à la Société sous quelle que forme que ce soit et doit inclure toute occasion par laquelle un Actionnaire Existant augmente son Engagement en accord avec la Société;

"Commission de Performance" signifie tout montant qualifié en tant que tel entre les Actionnaires, avec un plafond de 10 pour cent du Montant de l'Intéressement mais, pour éviter toute incertitude, en excluant toute commission d'acquisition ou toute commission de gestion des biens pouvant être payée par la Société au gestionnaire de biens;

"Conseil d'Administration" a la définition stipulée dans l'Article 10.1;

"Conseiller en Investissement" signifie RYNDA LLP ou toute autre entité occasionnellement nommée par la Société en tant que conseiller en investissement;

"Contrat d'Investissement" signifie tout contrat d'investissement pouvant être conclu entre les Actionnaires et pouvant être modifié occasionnellement;

"Contrôle" signifie la capacité ou le droit, directement ou indirectement, que ce soit à travers la propriété de titres comprenant des droits de vote, par contrat ou autrement (y compris le fait d'être associé d'un partnership ayant le droit de gérer les affaires de ce partnership) de n'importe quelle Personne (i) pour diriger ou influencer sur l'administration et les politiques d'une autre Personne devant être gérée en accord avec les souhaits de cette première Personne, (ii) d'exercer plus de 50 % des votes généralement exercés à des assemblées générales d'Actionnaires d'une autre Personne, ou (iii) dans le cas d'un partnership (autre qu'un partnership ayant un associé avec le droit de gérer les affaires du partnership) de recevoir une portion de plus de la moitié du patrimoine ou des revenus de ce partnership; et «Contrôlant» et «Contrôlé» doivent être interprétés de la même façon;

"Date Initiale d'investissement" signifie le 28 septembre 2006;

"Dépenses" signifie (1) toutes les dépenses de la Société supportées par la Société, (2) toutes les Dettes Estimées, (3) toute autre dette financière de la Société envers un tiers (autre que tout emprunt ayant pu être donné par les Actionnaires à la Société), (4) tous les frais à payer dans le cadre de tout accord de conseil en investissement ou accord d'acquisition et de gestion des biens ayant pu être conclu par la Société dans le cadre de la gestion des biens immobiliers indirectement détenus par la Société et (5) toute Taxe Estimée (mais en excluant (i) toute TVA récupérable et (ii) tous les montants prêtés par la Société à tout membre du Groupe ou souscrit en échange d'actions dans tout membre du Groupe);

"Dettes Estimées" signifie tout montant estimé par le Conseil d'Administration (agissant prudemment) comme étant suffisant pour payer les dépenses anticipées de la Société (autres que liées à une taxation) en prenant en compte tout revenu anticipé de la Société;

"Engagement" Signifie le montant maximum que chaque Actionnaire a accepté d'investir dans la Société (excluant pour éviter toute incertitude toute Prime);

"EPP" Signifie EURO PECHEUR PRIVATE LIMITED (No. 200701770K) ayant son siège social au 168 Robinson Road, No. 37-01, Capital Tower, Singapour, 068912 et/ou toute Personne devenant son successeur légal ou un Cessionnaire Autorisé;

"Groupe" signifie la Société et toutes ses filiales directes ou indirectes;

"Halladale" signifie Stockland Halladale Limited ayant son siège social au 93 West George Street, Glasgow, Strahclyde, G2 1PB, ayant le numéro d'enregistrement No. SC 134255 et/ou toute Personne devenant son successeur légal ou son Cessionnaire Autorisé;

"Instruments Convertibles" a la définition stipulée dans l'Article 6.1.2;

"Intéressement" signifie le Montant de l'Intéressement moins la Commission de Performance;

"Intéressement à la Liquidation" signifie le montant de l'Intéressement qui ne comprends pas l'Intéressement à la Pré-Liquidation avec tout montant de l'Intéressement à la Pré-Liquidation qui ne peut légalement être payé en tant que dividende;

"Intéressement à la Pré-Liquidation" signifie le montant de l'Intéressement qui comprends tout revenu net, profits ou gains qui ont supporté une taxe à un taux moyen en total de 5 pour cent ou plus, qui ne peuvent être honorable selon la Part XVIII ICTA 1988 si le destinataire était une société basée au Royaume-Uni détenant plus de 10 pour cent des droits de vote ou du capital social de la Société;

"Investisseurs autres que Rynda" a la signification donnée à l'article 6.5;

"IRR" signifie le taux réduit exprimé en taux de pourcentage annuel qui, quand il s'applique quotidiennement aux séries de Capacité d'Autofinancement de la Date Initiale d'Investissement à la Date de Sortie, donne une valeur actuelle totale nette de zéro pour ces Capacités d'Autofinancement et dans ce contexte «quotidiennement» signifie un jour pris sur 365 avec un calcul quotidien;

"Loi" a la définition stipulée dans l'Article 1^{er} ;

"MW" signifie Michael Walton, demeurant à of The Dairy, 5 The Barns, Shackelford, Surrey, GU8 6BU et/ou toute Personne devenant son successeur légal ou son Cessionnaire Autorisé;

"Montant de l'Intéressement" signifie (i) 20 pour cent de toutes les Recettes Nettes de Revenu d'Excédent au-delà du Retour sur Investissement après Franchissement du Premier Seuil jusqu'à ce que chaque Actionnaire ait reçu un montant

total de Recettes Nettes de Revenu d'Excédent qui ait pour résultat que cet Actionnaire reçoive un total d'IRR de 14 pour cent et ensuite et (ii) 25 pour cent de toutes les Recettes Nettes de Revenu d'Excédent;

"Montant Total de l'Investissement" signifie l'addition des montants payés par les Actionnaires pour la valeur nominale des Actions;

"Nouveaux Actionnaires" signifie les Actionnaires fournissant des engagements de financement à la Société à la Clôture et, dans le cadre de la Première Clôture doit inclure EPP;

"Paramètres d'Investissement" signifie les paramètres d'investissement suivants, ainsi que tout autre paramètre occasionnellement déterminé par la Société conformément à tout accord auquel elle est partie:

- Une Propriété ne doit pas être acquise si du fait de cette acquisition, plus de vingt-cinq pour cent par valeur de location de toutes les Propriétés détenues par le Groupe sont vacants ou non loués;

- La Société ne doit acquérir directement ou indirectement aucune Propriété seule lorsque le prix d'achat brut excède EUR 40,000,000, étant reconnu que l'acquisition de portefeuilles de propriétés (comprenant plus d'une propriété) ou de sociétés détenant plus d'une Propriété seule, pour un prix excédant EUR 40,000,000, doit être permise;

- La Société ne doit acquérir directement ou indirectement aucune Propriété si du fait de cette acquisition, au moment de l'acquisition, un seul preneur est responsable pour plus de trente pour cent du loyer total annuel au regard de toutes les propriétés détenues directement ou indirectement par la Société;

"Personne" signifie tout personne physique, partnership, entité, société à responsabilité limitée ou limited liability partnership, organisation non officielle ou association, trust, (incluant aussi les trustées en tant que tel) ou toute autre entité;

"Portefeuille" signifie les intérêts en Propriété détenus directement par la Société ou par le biais des filiales;

"Première Clôture" signifie la première Clôture le 16 mars 2007;

"Première Date de Clôture" signifie le 16 mars 2007;

"Retour sur Investissement après Franchissement du Premier Seuil" signifie toutes les Recettes Nettes de Revenu d'Excédent jusqu'à ce que chaque Actionnaire ait reçu un montant total de Recettes Nettes de Revenu d'Excédent qui ait pour résultat que chaque Actionnaire reçoive un montant total d'IRR de 10.5 pour cent;

"Prime" signifie au moment où les Nouveaux Actionnaires sont admis, tout montant qualifié en tant que tel reçu par la Société agissant en tant qu'agent pour les Actionnaires Existants à la Clôture en question;

"Propriété" signifie toute propriété immobilière et/ou propriété louée à bail en France et/ou les actions ou les intérêts dans les sociétés ou toute autre entité à travers lesquelles de tels investissements sont détenus;

"Recettes" signifie le revenu brut et les recettes en capital de la Société (autres que, pour éviter toute incertitude, toute Prime) tels que déterminés par le Conseil d'Administration (si considérés par le Conseil d'Administration comme étant appropriés après consultation des auditeurs de la Société) incluant les montants reçus de la Société Mère Danoise mais excluant les montants qui peuvent être prêtés à la Société et les revenus de toute souscription d'Actions;

"Recettes Nettes" signifie les Recettes moins les Dépenses;

"Recettes Nettes de Capital" signifie tous les montants de Recettes Nettes reçues (après déduction de cela de la part des Dépenses qui leur sont attribuables ou que le Conseil d'Administration, agissant de façon raisonnable, peut juger approprié) par la Société de la Société Mère Danoise sur un remboursement de capital par la Société Mère Danoise sur liquidation, réduction de capital ou autre, sujette à un montant maximal égal au montant payé par la Société au regard des actions dans la Société Mère Danoise;

"Recettes Nettes de Capital Emprunté" signifie tous les montants comprenant les remboursements de montants de principal dans le cadre de tout prêt ayant pu être donné par la Société à une Société Immobilière après déduction de cela de la part des Dépenses qui lui est attribuable ou que le Conseil d'Administration, agissant de façon raisonnable, peut juger approprié;

"Recettes Nettes de Dette de Revenus" signifie tous les montants comprenant les paiements d'intérêt dans le cadre de tout prêt ayant pu être donné par la Société à une Société Immobilière après déduction de cela de la part des Dépenses qui lui est attribuable ou que le Conseil d'Administration, agissant de façon raisonnable, peut juger approprié;

"Recettes Nettes de Revenus de Capitaux" signifie:

(i) tous les montants comprenant (i) tous les dividendes reçus par la Société de la Société Mère Danoise, (ii) tous les montants reçus par la Société de la Société Mère Danoise sur un remboursement de capital de la Société Mère Danoise sur liquidation, réduction de capital ou autre, au-delà du montant payé par la Société au regard des actions dans la Société Mère Danoise;

(ii) toute Recette nette qui n'est pas une Recette Nette de Capitaux Empruntés, une Recette Nette de Dette de Revenus, ou une Recette Nette de Capital; et

(iii) tous les montants restants reçus par la Société de n'importe quelle Société Immobilière dans le cadre de tout prêt ayant pu être donné par la Société à cette Société Immobilière après déduction (i) de tout dépense d'intérêt due dans le cadre de tout prêt ayant pu être donné par les Actionnaires à la Société et (ii) toutes autres Dépenses;

"Recettes Nettes de Revenu d'Excédent" signifie tous les montants des Recettes Nettes (qui pour éviter toute incertitude comprennent les Recettes Nettes de Capital Emprunté, les Recettes Nettes de Dette de Revenus, les Recettes

Nettes de Capital et les Recettes Nettes de Revenus de Capitaux) que ce soit sous la forme de revenu ou de capital et après ajout à nouveau de toute Commission de Performance;

"Résiliation de l'Accord de Conseil en Investissement" a la définition stipulée dans l'Article 6.5;

"Retour d'Intéressement" signifie l'Intéressement de Pré-Liquidation et l'Intéressement de Liquidation;

"Rynda" signifie Rynda LLP and Rynda Capital Partners Limited, toutes deux ayant leur siège social au 5 Appold Street, London, EC2A 2HA, enregistrée respectivement sous le numéro No. OC 315346 et sous le numéro 5883231 et/ ou toute Personne devenant leur successeur légal ou leur Cessionnaire Autorisé;

"Rynda LLP" signifie Rynda Property Investors LLP, ayant son siège social au 5 Appold Street, London, EC2A 2HA, enregistrée sous le numéro OC 315346 et/ou toute Personne devenant leur successeur légal ou leur Cessionnaire Autorisé;

"Société" a la définition stipulée dans l'Article 1^{er} ;

"Société Immobilière" signifie une filiale à cent pour cent d'une Société Mère Danoise ou les filiales à cent pour cent des Sociétés Mères Danoises qui acquièrent des intérêts dans la Propriété et aussi Rynda En Primeur (Rodney) ApS;

"Société Mère Danoise" signifie la filiale à 100% danoise ou les filiales à 100% danoises de la Société autres que les Sociétés Immobilières, mais incluant, pour éviter tout doute, Rynda En Primeur (Rodney) ApS;

"Sortie" signifie (i) une Vente d'Action, (ii) une Vente d'Actif ou (iii) une autre réalisation par les Actionnaires de telle manière que (dans tous les cas) tout ou substantiellement tout (signifiant la totalité moins un montant de minimis) les investissements des Actionnaires dans le Groupe sont vendus à une tierce partie ou sont réalisés;

"Statuts" a la définition stipulée dans l'Article 1^{er} ;

"Taxe Estimée" signifie 100 pour cent du montant de la taxe payée ou payable du fait des Recettes Nettes à partir desquelles la distribution concernée est faite telle qu'estimée par le Conseil d'Administration ou par les auditeurs de la Société au moment concerné (dans chaque cas en agissant prudemment);

"Transfert Autorisé" signifie tout transfert d'Actions fait en accord avec les Statuts; "Cessionnaire Autorisé" doit être compris dans le sens de cette définition;

"Vente d'Actif" signifie une vente d'actifs se trouvant dans le Portefeuille ou d'actions dans des filiales de la Société ou d'intérêts détenus par le Groupe dans entreprises en commun;

"Vente d'Action" signifie le transfert (que ce soit à travers une simple opération ou une série d'opérations) d'Actions ayant pour résultat que n'importe quelle Personne (ou Personnes en contact les unes avec les autres ou Personnes agissant de concert avec d'autres) aurait la propriété économique sur ce nombre d'Actions qui, au total, donnerait droit à plus de 50% des droit de vote normalement utilisables à une assemblée générale de la Société, à condition qu'il n'ait pas de Vente d'Action résultant d'un Transfert Autorisé;

Art. 6. Capital - Actions et certificats d'actions.

6.1. CAPITAL

6.1.1 CAPITAL SOUSCRIT

Le capital souscrit de la Société est fixé à EUR 184.337,50 (cent quatre-vingt-quatre mille trois cent trente-sept euros et cinquante centimes) divisé en:

- 13.275 Actions A, toutes ayant une valeur nominale de EUR 12,50 (douze euros et cinquante centimes) par action,
- 50 Actions B, toutes ayant une valeur nominale de EUR 12,50 (douze euros et cinquante centimes) par action,
- 50 Actions C, toutes ayant une valeur nominale de EUR 12,50 (douze euros et cinquante Centimes) par action
- 1.372 Actions E, toutes ayant une valeur nominale de EUR 12,50 (douze euros et cinquante centimes) par action.

6.1.2 CAPITAL AUTORISÉ

Un capital social autorisé est fixé à EUR 70.000.000,- (soixante-dix millions d'euros), représenté par 5.600.000 (cinq millions six cent mille) actions d'une valeur nominale de EUR 12,50 (douze euros et cinquante centimes) chacune.

Ce capital autorisé peut seulement être utilisé (i) pour émettre des Actions A ou des Actions E supplémentaires en faveur des Nouveaux Actionnaires lors de la Clôture, (ii) pour convertir les Instruments Convertibles en Actions D et le capital autorisé doit être exclusivement réservé aux détenteurs d'Instruments Convertibles et l'émission d'Actions A ou d'Actions E conformément aux points (i) ci-dessus et (iii) et (iv) ci-dessus et (iii) dès conversion d'Instruments Convertibles en Actions D ou (iv) dans le cas de Halladale ou RCP seulement pour permettre à chaque détenteur d'Actions A de souscrire à autant d'Actions A, de telle manière que l'exercice proportionnel du droit de vote soit maintenu de manière équivalente (ou le plus proche possible) tel que cela existait avant une telle conversion.

Le Conseil d'Administration est autorisé et habilité à:

- émettre des instruments financiers convertibles («Instruments Convertibles»);
- réaliser toute augmentation de capital social dans les limites du capital social autorisé en une ou plusieurs tranches successives, par l'émission de nouvelles Actions de Classe D ou d'Actions de Classe A ou d'Actions de Classe E (selon les conditions détaillées ci-dessus), contre le paiement en espèce, ou en nature, par la conversion de créances, intégration de profits réservés ou de toute autre manière;

- déterminer le lieu et la date d'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les termes et conditions de souscription et les modalités de paiement des nouvelles Actions A et/ou Actions D et/ou Actions E;
- supprimer ou limiter le droit préférentiel de souscription des Actionnaires existants pour les Actions A et/ou Actions D et/ou Actions E émises; et
- déterminer si une prime d'émission sera payée pour les Actions D et/ou les Actions A et/ou Actions E à souscrire et à émettre et déterminer le montant d'une telle prime d'émission.

Ces autorisations sont valables pour une période finissant le 28 septembre 2011 et elles peuvent être renouvelées par une assemblée générale des Actionnaires pour ces actions du capital autorisé qui n'auront pas été émises jusqu'à cette date par le Conseil d'Administration.

Après chaque augmentation de capital, réalisée et dûment formulée dans les formes prescrites par la Loi, l'Article 6.1.1 sera modifié afin de refléter une telle augmentation. Une telle modification sera enregistrée par acte authentique du Conseil d'Administration, ou par toute personne dûment autorisée et habilitée à cette fin.

6.1.3 RACHAT D' ACTIONS

La société peut racheter ses propres Actions dans les limites prévues et sous les restrictions apportées par la Loi.

6.2. ACTIONS - ENREGISTREMENT

Les Actions seront nominatives ou au porteur au choix des Actionnaires. Cependant, aussi longtemps que les Actions ne seront pas entièrement libérées, elles resteront nominatives.

La Société reconnaît la personne au nom de laquelle les Actions sont enregistrées dans le registre des Actionnaires comme le plein propriétaire de ces Actions.

Des certificats reflétant cette inscription seront délivrés aux Actionnaires. La cession d'Actions nominatives devra être effectuée par une déclaration de cession inscrite au registre des Actionnaires, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par toute personne dûment mandatée à cet effet. Une cession pourra aussi être effectuée par le dépôt à la Société du certificat d'actions nominatives, dûment endossé en faveur du cessionnaire.

6.3. CLASSES D' ACTIONS - DROITS

Le capital souscrit de la Société est divisé en Actions de Classe A, Actions de Classe B, Actions de Classe C, Actions de Classe E tel qu'indiqué à l'Article 6.1 ainsi qu'en en Actions D pouvant être émises par conversion des Instruments Convertibles accordant les droits suivants à leurs détenteurs:

- les Actions de Classe A ne portent pas de droit au dividende mais un droit préférentiel au boni de liquidation représentant 100% de la valeur nominale de chaque Action A en cas de liquidation de la Société;
- les Actions de Classe B ne portent pas de droit au dividende avant toute survenance d'une Sortie. La Société ne paiera aucun dividende rattaché à toute Action B avant toute survenance d'une Sortie. Dans le cas d'une Sortie et avant toute liquidation de la Société, la Société paiera un dividende d'un montant correspondant à l'Intéressement à la Pré-Liquidation aux détenteurs d'Actions B au pro rata du montant libéré par chaque détenteur pour les Actions B détenues par lui; les détenteurs d'Actions B n'ont droit à aucun autre montant que l'Intéressement à la Pré-Liquidation;
- les Actions de Classe C ne portent pas de droit au dividende, mais seulement un droit à l'Intéressement à la Liquidation lors de la liquidation de la Société lors d'une Sortie au pro rata du montant libéré par chaque détenteur pour les Actions C détenues par lui; les détenteurs d'Actions C n'ont droit à aucun autre montant que l'Intéressement à la Liquidation;
- les Actions de Classe D (si elles sont émises) donnent droit à leurs détenteurs à (i) un dividende préférentiel égal à la part de Recettes Nettes de Revenus de Capitaux qui aurait été payée au détenteur d'Actions de Classe D conformément aux conditions du/des Instrument(s) Convertible(s) correspondant(s) si le détenteur d'Actions de Classe D n'avait pas converti le/les Instrument(s) Convertible(s) correspondants en de telles Actions de Classe D et (ii) au remboursement de tout ou partie de la valeur nominale des Actions de Classe D avec toute prime d'émission payée sur celles-ci pour un montant égal à la part de Recettes Nettes de Capital qui aurait été payée au détenteur d'Actions de Classe D conformément aux conditions du/des Instrument(s) Convertible(s) correspondant(s) si le détenteur d'Actions de Classe D n'avait pas converti le/les Instrument(s) Convertible(s) correspondants en de telles Actions de Classe D; et
- les Actions de Classe E ne portent pas de droit au dividende mais un droit préférentiel au boni de liquidation représentant 100% de la valeur nominale de chaque Action E en cas de liquidation de la Société avec toute prime d'émission payée sur celles-ci.

Afin d'éviter toute confusion, le droit au dividende des Actionnaires devra être déterminé par référence au montant libéré par chaque Actionnaire.

6.4. TRANSFERT D' ACTIONS

Nonobstant toute clause contraire dans les Statuts, un Actionnaire peut transférer l'ensemble de ses droits légaux et droits aux bénéficiaires dans toutes ou chacune de ses Actions A ou ses Actions D (si il y en a) ou ses Actions E à un Affilié sans le consentement d'un autre Actionnaire, à condition que (i) le cessionnaire exécute un acte d'adhésion au Contrat d'Investissement et assume toutes les obligations restantes d'un tel Actionnaire, (ii) immédiatement après que le cessionnaire cesse d'être un Affilié d'un tel Actionnaire, les Actions ainsi transférées sont transférées à l'Actionnaire ou à l'un de ses Affiliés et (iii) (a) lors de tout transfert d'Actions A, la proportion équivalente d'Actions D (si il y en a) et d'Actions E doit être transférée au même cessionnaire, (b) lors de tout transfert d'Actions D et d'Actions E la proportion

équivalente d'Actions A doit également être transférée au même cessionnaire et (c) lors de tout transfert d'Actions E, la proportion équivalente d'Actions A et d'Actions D (si il y en a) doit être transférée au même cessionnaire.

Excepté en application de la clause ci-dessus, aucun Actionnaire ne peut vendre, transférer ou autrement disposer de tout ou partie de ses droits légaux et droits aux bénéficiaires dans ses Actions (ou intérêts qui y sont liés).

6.5. TRANSFERT FORCE

6.5.1. Si l'accord de conseil en investissement probablement entré en vigueur entre Rynda LLP et la Société est terminé avant la Sortie pour n'importe laquelle des raisons telles que convenues entre Rynda LLP et la Société (pour les besoins de cet Article 6.5, une «Résiliation de l'Accord de Conseil en Investissement»), alors Rynda s'engage à payer tout montant restant dû relatif à toute Action A détenue par eux et puis à transférer toutes les Actions B et Actions C détenues par eux (ensemble, les «Actions d'Intéressement Rynda») et toutes les Actions A détenues par eux (ensemble avec les Actions d'Intéressement Rynda, les «Actions Rynda») à toute entité que les Actionnaires (autres que Rynda) (les «Investisseurs autres que Rynda») doivent déterminer (le «Cessionnaire de l'Intéressement») pour un prix équivalent au total de la valeur nominale entièrement libérée des Actions Rynda, si (dans les limites permises par la loi luxembourgeoise) les Investisseurs autres que Rynda exercent l'option qui leur est accordée conformément à cet Article 6.5.1. par un avis écrit envoyé à Rynda dans le délai d'un mois à compter de la date d'une Résiliation de l'Accord de Conseil en Investissement (l'«Avis de Transfert Forcé»). Si les Investisseurs autres que Rynda exercent l'option accordée conformément à l'Article 6.5.1. ils doivent avec la Société prendre toutes mesures nécessaires avec le Cessionnaire de l'Intéressement pour enregistrer le transfert des Actions Rynda dans le registre d'actions de la Société. Si après l'exercice de l'option, Rynda manque à son engagement de transférer les Actions Rynda qui doivent être transférées, les dispositions de l'Article 6.5 devront aussi être appliquées.

6.5.2. Si Rynda manque à son engagement de transférer les Actions d'Intéressement Rynda au Cessionnaire de l'Intéressement suite à l'exercice de l'option accordée conformément à l'article 6.5.1. ci-dessus:

a) le président de la Société, ou à défaut l'un des administrateurs de la Société ou toute personne dûment nommée par une résolution du Conseil d'Administration (tel que défini dans l'article 10.1. ci-dessous) sera considéré comme étant l'agent dûment désigné de Rynda avec tout pouvoir pour exécuter, compléter et délivrer au nom et pour le compte de Rynda tous les documents nécessaires pour donner effet à l'exercice de l'option par les Investisseurs autres que Rynda en ce qui concerne les Actions Rynda;

b) le Conseil d'Administration pourra recevoir et donner décharge pour le montant d'achat payable du fait de l'exercice de l'option pour le compte de Rynda; et

c) le Conseil d'Administration devra immédiatement payer le montant d'achat sur un compte bancaire séparé au nom de la Société et si et lorsque Rynda délivre le certificat ou les certificats pour les Actions Rynda à la Société (ou une indemnité dans une forme raisonnablement satisfaisante pour le Conseil d'Administration par rapport à tout certificat perdu) Rynda devra alors être payé du montant d'achat, sans intérêt et déduction faite de toutes sommes dues par Rynda à la Société.

Art. 7. Augmentation de capital. Le capital de la Société pourra être augmenté ou réduit par décision des Actionnaires adoptée dans les formes requises pour les modifications des présents Statuts, telles que prévues à l'Article 19 ci-après.

Art. 8. Assemblées des actionnaires - Général.

8.1. Chaque assemblée des Actionnaires de la Société, régulièrement constituée, représente l'intégralité des Actionnaires de la Société.

L'assemblée générale des Actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la Société. En particulier, l'assemblée générale des Actionnaires sera compétente dans tous les domaines dans lesquels le Conseil d'Administration, à sa seule discrétion, souhaitera une approbation formelle de l'assemblée générale des Actionnaires.

8.2. Le quorum et le temps requis par la Loi sont applicables aux convocations et à la tenue des assemblées des Actionnaires de la Société, sauf autrement prévu par les présents Statuts.

8.3. Chaque Action ordinaire donne droit à une voix. Un Actionnaire peut agir à toute assemblée des Actionnaires en désignant une autre personne comme mandataire par écrit ou par fax, par télégramme ou par télex.

8.4. Sauf stipulations contraires de la Loi ou stipulations contraires se trouvant dans l'Article 8.5 ou autrement convenu entre les Actionnaires, les décisions prises par l'assemblée générale des Actionnaires dûment convoquée seront prises à la majorité simple des présents et votants.

8.5. Les modifications aux droits attachés aux Actions A seront faites selon les dispositions de la Loi et ne seront valables que si elles sont obtenues par le vote d'une majorité de détenteurs d'Actions A ne pouvant être inférieure à 75%.

Les modifications aux droits attachés aux Actions B seront faites selon les dispositions de la Loi et ne seront valables que si elles sont obtenues par le vote d'une majorité de détenteurs d'Actions B ne pouvant être inférieure à 75%.

Les modifications aux droits attachés aux Actions C seront faites selon les dispositions de la Loi et ne seront valables que si elles sont obtenues par le vote d'une majorité de détenteurs d'Actions C ne pouvant être inférieure à 75%.

Les modifications aux droits attachés aux Actions D seront faites selon les dispositions de la Loi et ne seront valables que si elles sont obtenues par le vote d'une majorité de détenteurs d'Actions D ne pouvant être inférieure à 75% (et ensuite sous réserve de l'approbation d'au moins 75% des détenteurs d'Instruments Convertibles).

Les modifications aux droits attachés aux Actions E seront faites selon les dispositions de la Loi et ne seront valables que si elles sont obtenues par le vote d'une majorité de détenteurs d'Actions E ne pouvant être inférieure à 75%.

8.6 Le Conseil d'Administration pourra déterminer toutes les autres conditions qui devront être remplies par les Actionnaires pour pouvoir participer aux assemblées.

8.7. Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée des Actionnaires, et s'ils déclarent qu'ils ont été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra se tenir sans convocation ni publication préalable.

Art. 9. Assemblée générale annuelle des actionnaires. L'assemblée générale annuelle des Actionnaires sera tenue, conformément à la loi luxembourgeoise, au siège social de la Société, ou à tout autre endroit à Luxembourg stipulé dans la convocation, le premier mercredi du mois de juin à 11 heures.

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle sera tenue le jour ouvrable bancaire suivant. L'assemblée générale pourra être tenue à l'étranger, si de l'opinion absolue et finale du Conseil d'Administration, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

D'autres assemblées des Actionnaires, ordinaires ou extraordinaires, pourront être tenues en lieu et place tels que spécifié dans les convocations des assemblées respectives. Elles peuvent être tenues au siège social ou à tout autre lieu.

Art. 10. Conseil d'Administration.

10.1. La Société est administrée par un conseil d'administration (le «Conseil d'Administration») composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société.

10.2. Les administrateurs seront désignés pour une période de six ans au maximum et resteront en fonction jusqu'à l'élection de leurs successeurs.

10.3. Un administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif et remplacé à tout moment sur décision adoptée par les Actionnaires.

10.4. Les Actionnaires doivent s'assurer qu'à tout moment une majorité des Administrateurs sont des Administrateurs Résidents.

10.5. Les membres du Conseil d'Administration ne seront pas rémunérés pour leurs services en tant qu'administrateurs, sauf s'il en est décidé autrement par l'assemblée générale des Actionnaires. La Société pourra rembourser aux administrateurs les dépenses raisonnables survenues lors de l'exécution de leur mandat, y compris les dépenses raisonnables de voyage et de logement survenus lors de la participation à des réunions du Conseil d'Administration.

10.6. Tout Actionnaire ou plusieurs Actionnaires (qui ne soit pas un Actionnaire défaillant) ayant investi un certain montant tel qu'approuvé entre les Actionnaires dans la Société peut, après en avoir formulé la demande dans un délai raisonnable requérir du Conseil d'Administration qu'il se rende disponible (une telle disponibilité ne devant pas être déraisonnablement refusée ou retardée) à Luxembourg aux moments que le Conseil d'Administration détermine de façon raisonnable pour rencontrer le(s) Actionnaire(s) concerné(s) pour discuter des affaires liées à la Société sous réserve que le(s) Actionnaire(s) concerné(s) fournissent des détails suffisants dans le but de la rencontre avec le Conseil d'Administration au moment où ils formulent leur demande conformément à cet article 10.6. Pour éviter toute incertitude, tout rencontre avec le Conseil d'Administration conformément à cet article ne doit pas être considérée comme affectant la gestion de la Société, laquelle fonction ressort et reste de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 11. Modalités de réunion du Conseil d'Administration.

11.1. Le Conseil d'Administration pourra choisir parmi les administrateurs un administrateur qui agira comme Président. Il pourra aussi choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration et des assemblées générales.

11.2. Le président préside toutes les assemblées des Actionnaires et les réunions du Conseil d'Administration, mais en son absence, les Actionnaires pourront nommer un autre président pro tempore à ces assemblées ou ces réunions du Conseil d'Administration.

11.3. A moins qu'il en soit décidé autrement par les Actionnaires, le quorum des réunions de tout conseil sera de deux administrateurs présents au commencement et tout le long de la réunion, considérant que:

- de telles réunions ne rencontreront pas le quorum suffisant tant que le nombre d'Administrateurs Résidents présents en personne ne dépassera pas la somme de tous les autres Administrateurs présents en personne ou par procuration; et

- chaque administrateur sera autorisé à nommer un autre administrateur par procuration en son absence; et

- si dans l'heure suivant l'heure choisie pour la réunion un quorum n'est pas atteint, la réunion sera ajournée au deuxième jour ouvrable suivant à la même heure et au même endroit, à moins que la réunion n'ait été convoquée dans un délai court, conformément à l'Article 11.4, auquel cas une telle réunion devra être ajournée au jour ouvrable suivant à la même heure et au même endroit. Si à la réunion ajournée, il n'y a pas de quorum dans l'heure suivant le début de la réunion tel que convenu, le quorum sera atteint par la présence d'un Administrateur Résident.

11.4. A moins qu'il en soit décidé autrement, un délai de convocation de deux (2) jours ouvrables avant la tenue de chaque réunion du Conseil d'Administration doit être donné à chaque administrateur avec l'agenda d'une telle réunion et les documents y afférents. Tout administrateur peut exiger qu'une réunion du Conseil d'Administration doit se tenir dans les 24 heures au plus tôt si il ou elle considère que les circonstances justifient un si court délai.

Cette convocation peut être levée par le consentement de chaque administrateur donné par écrit, par fax, télégramme ou télex. Une convocation séparée n'est pas requise pour les réunions tenues aux heures et lieux indiqués dans l'emploi du temps préalablement adopté par une décision du Conseil d'Administration. Tous les efforts raisonnables seront fait pour que chaque administrateur obtienne suffisamment à l'avance une copie des documents et /ou matériaux à discuter ou à approuver à cette réunion du Conseil d'Administration.

11.5. Chaque administrateur peut agir à toute réunion du Conseil d'Administration en nommant un autre administrateur, par écrit, par fax, par télégramme ou par télex, comme son mandataire.

11.6. Les réunions du Conseil d'Administration se tiendront à Luxembourg à l'heure déterminée par le Conseil d'Administration et les administrateurs (ou leurs mandataires) ne pourront y participer qu'en personne et non pas, afin d'éviter toute confusion, par téléphone, voie électronique ou tout autre moyen provenant en dehors de Luxembourg.

11.7. Chaque administrateur aura un vote et le Conseil d'Administration votera toutes les décisions par un vote à la majorité simple. Le Président n'aura ni second vote ni de voix prépondérante.

11.8. Dans le cas où un administrateur ou fondé de pouvoir de la Société pourrait avoir un intérêt personnel opposé dans une opération de la Société, cet administrateur ou fondé de pouvoir devra faire connaître au Conseil d'Administration son intérêt personnel et ne pourra délibérer ou voter une telle opération. Le Conseil d'Administration devra rendre compte de l'intérêt de cet administrateur ou fondé de pouvoir à la prochaine assemblée des actionnaires sous peine de voir sa responsabilité engagée.

11.9. Les résolutions signées par tous les membres du Conseil d'Administration auront le même effet que celles prises lors d'une réunion du Conseil d'Administration.

Art. 12. Procès-verbaux des Conseils d'Administration.

12.1. Les résolutions du Conseil d'Administration seront constatées par des procès-verbaux qui seront signés par le président (ou en son absence par le président pro tempore qui a présidé cette réunion) et par le secrétaire, ou par un notaire et seront déposés dans les livres de la Société.

12.2. Les copies et extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou autrement seront signés par le président, par le secrétaire ou par deux administrateurs.

Art. 13. Pouvoirs du Conseil d'Administration.

13.1. Sans préjudice de l'Article 13.2, le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour effectuer toutes les fonctions de gestion y compris, mais ne se limitant pas à, tous les actes d'administration ou de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la Loi ou les Statuts à l'assemblée générale des Actionnaires tombent sous la compétence du Conseil d'Administration.

13.2. Les décisions mentionnées sous les Articles 13.2.1 et 13.2.2 ci-dessous ne doivent pas être prises par le Groupe (et à cette fin, la référence ci-dessous au terme "Société" doit être comprise comme faisant référence à tout membre du Groupe compte-tenu du contexte) à moins que les Actionnaires y aient consenti par écrit selon les modalités qui suivent, à la condition toutefois que les Actionnaires n'interfèrent en aucune circonstance dans la gestion de la Société.

13.2.1. Les décisions qui suivent requièrent le consentement préalable des Actionnaires représentant 75 pour cent ou plus du nombre total d'Actions émises:

a. Toute décision significative d'ordre stratégique en relation avec tout contentieux significatif auquel la Société est partie ou qui pourrait être exercé contre ou par la Société;

b. La décision de la Société d'investir directement ou indirectement dans une Société Immobilière ou de s'engager dans une activité non conforme aux Paramètres d'Investissements;

c. Toute action visant à se mettre en liquidation ou à mettre en liquidation la Société Mère Danoise à moins que (i) un praticien licencié spécialiste des faillites ait recommandé que la Société ou Société Mère Danoise soit mise en liquidation dans la mesure où elle est tombée en insolvabilité ou (ii) un membre du Groupe résident au Danemark doive être mis en liquidation parce qu'il serait redevable ou pourrait devenir redevable du paiement de taxes sur ses revenus nets provenant de son bien immobilier situé en France;

d. L'investissement dans des titres cotés à moins qu'il ne soit envisagé d'éventuellement obtenir une majorité de contrôle dans une ou plusieurs sociétés, auquel cas la Société peut (i) investir dans des sociétés faisant appel public à l'épargne et (ii) procéder à des achats sur le marché de titres cotés;

e. L'octroi de prêt ou avance ou toute autre forme de crédit autres que:

- des prêts ou avances aux locataires dans le but de leur permettre d'aménager les locaux ou d'améliorer le bien immobilier;

- la fourniture de crédit à des sociétés membres du Groupe; et

- le crédit commercial normal;

f. La conclusion d'un contrat ou tout autre arrangement conclu dans le cadre des affaires courantes et à des conditions normales;

g. La modification ou la fin des conditions de tout contrat de conseil sur les investissements et/ou tout accord d'acquisition et de gestion des biens éventuellement conclu par la Société de temps à autres autre que toute modification ayant pour but de:

- corriger des erreurs d'impression, typographiques ou d'importance mineure ou des omissions;
- faire tout changement requis ou recommandé en vue de se conformer avec toute disposition légale applicable;
- faire tout changement qui est notifié aux Actionnaires et auquel les Actionnaires ne se sont pas opposés dans un délai de vingt jours ouvrables à compter de la notification;

h. L'octroi de tout consentement donné au Conseil en Investissement relatif aux "Evènements Résultant en un Changement de Contrôle" et/ou "un Défaut de Remplacement de l'Homme Clef tels que définis de temps à autres entre la Société et le Conseil en Investissement;

i. La commercialisation et la mise en place d'une procédure d'IPO relative au capital d'un membre du Groupe;

j. L'octroi par un membre du Groupe d'une garantie ou d'une indemnité ou la création d'une obligation, d'un gage ou toute autre sûreté sur des actifs ou des droits dans un cadre autre que celui des opérations normales liées à son activité d'investissement ou concernant des emprunts accordés par les banques tels que permis par les Actionnaires; et

k. L'approbation par la Société du remplacement de l'Homme Clef (tel que défini de temps à autres entre le Conseil en Investissement et la Société) et tout consentement que la Société peut avoir à donner en relation avec la définition d'un Evènement Résultant dans le Départ de l'Homme Clef (tel que défini de temps à autres entre le Conseil en Investissement et la Société), ce consentement devant être donné en conformité avec tout accord éventuellement intervenu de temps à autres.

13.2.2. Les décisions suivantes nécessitent l'accord préalable des Actionnaires représentant 90 pour cent ou plus du nombre total d'Actions émises:

a. Sauf pour ce qui est requis pour admettre un Nouvel Actionnaire lors d'une Clôture, la modification par la Société ou par la Société Mère Danoise de leur capital social autorisé ou émis respectifs ou de leur structure de capital ou le fait de donner toute option ou droit similaire pour d'autres d'acquérir des actions ou des titres convertibles en actions ou de faire tout paiement à toute personne (qu'il soit membre ou non) pour renoncer à son droit à tout capital social lors de son annulation ou de son extinction de tout droit de vote concernant la Société ou la Société Mère Danoise;

b. Toute modification par la Société et/ou par la Société Mère Danoise des documents constitutifs;

c. La modification de tout Paramètre d'Investissement;

d. Tout membre du Groupe ayant des employés;

e. La mise en place par tout membre du Groupe de toute pension, de tout bonus, plan de partage de profits ou de participation ou plan pour les administrateurs et/ou les employés;

f. Toute personne ou entité de mauvaise réputation (tel que raisonnablement déterminé par le Conseil d'Administration) ayant un intérêt dans la Société; et

g. La Société et la Société Mère Danoise faisant tout changement important dans la nature de leur activité (autre que déjà accepté par les Actionnaires) et tout membre du Groupe faisant tout investissement direct ou indirect dans toute autre société autre qu'une société ou entité dont l'activité principale est l'investissement en biens immobiliers en France continentale.

13.3. Lorsque il est demandé aux Actionnaires de consentir à certaines décisions, un tel consentement peut être donné sous toute forme que ce soit y compris par lettre ou email (dans la mesure où son origine a été clairement identifiée) et en aucun cas cela ne doit nécessiter la tenue d'une assemblée d'actionnaires.

Art. 14. Signature. Deux Administrateurs conjointement et solidairement ont la capacité et sont responsables de représenter la Société auprès de tierce parties sous la direction et la supervision du Conseil d'Administration.

Art. 15. Commissaires aux comptes. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, tel que prévu par la loi et qui n'ont pas besoin d'être actionnaires. S'il y a plus d'un commissaire aux comptes, les commissaires aux comptes doivent agir en collège et former le conseil des commissaires aux comptes. Les commissaires aux comptes sont nommés par l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une période se terminant à la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires.

Art. 16. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier jour du mois de janvier et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 17. Affectation des bénéfices.

17.1. RESERVE LEGALE

Du bénéfice net annuel de la Société, cinq pour cent (5%) seront alloués à la réserve requise par la loi. Ces allocations cesseront d'être obligatoires dès que, et aussi longtemps que, cette réserve atteindra dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société.

17.2. POLITIQUE DE DISTRIBUTION

17.2.1. Sous réserve de la loi du Luxembourg et de la constitution de provisions appropriées pour les besoins en capital et les dettes du Groupe et de l'observation de tout Contrat d'Investissement, avant une Sortie la Société utilisera les Recettes nettes de la Société de la façon suivante:

1) les Recettes Nettes de Revenu de Capitaux en payant tous les dividendes dus aux détenteurs d'Actions D, sous réserve que la Société retiendra tout montant des Recettes Nettes de Revenu de Capitaux qu'elle considère (selon le Conseil d'Administration agissant avec prudence) nécessaire pour payer les dividendes dus pour les Actions B et C;

2) les Recettes Nettes de Capitaux:

a) en remboursement des montants de prime d'émission et de capital social libéré pour les Actions D; et

b) ensuite en repayant les montants de prime d'émission payés sur les Actions E à chaque Actionnaire possédant des Actions E (au pro rata du nombre d'Actions E détenu par chaque Actionnaire).

17.2.2. Lors d'une Sortie, la Société devra utiliser les Recettes Nettes de la façon suivante:

1) effectuer les paiements tels que décrits à l'Article 17.2.1.;

2) payer tout montant dû aux détenteurs d'Actions B conformément à l'article 6.3.;

3) utiliser tout montant restant des Recettes Nettes de Revenus de Capitaux moins les dividendes dus aux détenteurs d'Actions C en payant tous les dividendes dus aux détenteurs d'Action D;

4) payer les montants dus aux détenteurs d'Actions A conformément à l'Article 6.3 et ensuite les montants dus aux détenteurs d'Actions E conformément à l'Article 6.3; et

5) payer les montants dus aux détenteurs d'Actions C conformément à l'Article 6.3.

17.3. DIVIDENDES

L'assemblée générale des Actionnaires, sur recommandation du Conseil d'Administration, déterminera de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net et pourra déclarer des dividendes ordinaires sans jamais excéder les montants proposés par le Conseil d'Administration.

Des dividendes intermédiaires pourront être distribués, sous réserve des conditions prévues par la loi, sur décision du Conseil d'Administration et suivant rapport des commissaires aux comptes.

Art. 18. Dissolution et liquidation. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des actionnaires décidant la dissolution et qui déterminera leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Modification des statuts. Les Statuts pourront être modifiés à tout moment par l'assemblée des actionnaires selon le quorum et conditions de vote requis par les lois du Grand-Duché de Luxembourg. De plus, les Statuts ne pourront être amendés qu'avec le consentement des Actionnaires représentant 90 pour cent du Montant Total de l'Investissement.

Art. 20. Loi applicable. Tous les points non réglés par les présents Statuts seront réglés conformément à la Loi.

Clôture de l'assemblée

Les résolutions qui précèdent ont été prises séparément et à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, le président prononce la clôture de l'Assemblée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la demande des comparants, le présent acte est écrit en anglais, suivi d'une version en langue française. A la demande des mêmes comparants et en cas de désaccord entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, de quelque nature qu'ils soient, incombent à la société en raison du présent acte et sont estimés à EUR 30.000,- (trente mille euros).

Fait et passé à Senningerberg, à la date figurant en tête du présent acte.

Après lecture faite et interprétation donnée à l'Assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentant, lesdites personnes ont signé le présent acte avec le notaire,

Signé: Merienne, Mathot, Thailly, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 14 avril 2008. LAC/2008/15113. — Reçu à 0,50%: dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf euros quatre-vingt-dix-neuf cents (€ 19 999,99).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 31 juillet 2008.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2008103350/202/1587.

(080119852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2008.

Etang Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 102.508.

Constituée par-devant M^e Léon Thomas dit Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 13 août 2004, acte publié au Mémorial C no 1089 du 28 octobre 2004.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ETANG INVESTMENTS S.à r.l.
Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2008103778/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2008, réf. LSO-CT03978. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080120030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2008.

MP3 Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 113.657.

Constituée par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 17 janvier 2005, acte publié au Mémorial C no 760 du 14 avril 2006, et modifiée par-devant le même notaire, en date du 10 avril 2006, acte publié au Mémorial C no 1321 du 8 juillet 2006.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MP3 Holdings S.à r.l.
Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2008103783/29/17.

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2008, réf. LSO-CT04284. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080120013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2008.

MCPPE S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 124.078.

Constituée par-devant M^e Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 22 décembre 2006, acte publié au Mémorial C no 564 du 7 avril 2007, et modifiée par-devant M^e Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 20 juin 2007, acte publié au Mémorial C no 1896 du 5 septembre 2007.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MCPPE S.à r.l.
Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2008103784/29/18.

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2008, réf. LSO-CT04280. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080119832) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2008.

Windows International, Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 47.135.

Constituée par-devant M^e Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 10 mars 1994, acte publié au Mémorial C no 272 du 15 juillet 1994, le capital a été converti en EUR par acte sous seing privé le 28 novembre 2000; l'avis afférent a été publié au Mémorial C no 713 du 3 septembre 2001, les statuts ont été modifiés par-devant le même notaire en date du 26 février 2003, acte publié au Mémorial C no 418 du 17 avril 2003.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour WINDOWS INTERNATIONAL
Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2008103781/29/18.

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2008, réf. LSO-CT03987. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080120022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2008.

Quéros S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 63.413.

Constituée par-devant M^e Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 17 février 1998, acte publié au Mémorial C no 395 du 30 mai 1998.

Le capital a été converti en euros par acte sous seing privé en date du 17 décembre 2001, publié par extrait au Mémorial C no 788 du 24 mai 2002.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour QUÉROS S.A.
Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2008103774/29/18.

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2008, réf. LSO-CT03945. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080120038) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2008.

CS Italian Opportunities No 1 (SV) S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 117.979.

Constituée par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 28 juin 2006, acte publié au Mémorial C no 1734 du 16 septembre 2006. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 2 mai 2007, publié au Mémorial C no 1763 du 21 août 2007.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CS Italian Opportunities No.1 (SV) S.C.A.
Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2008103793/29/18.

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2008, réf. LSO-CT04018. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080120083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2008.

CS Italian Opportunities No 1 (SV) S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 117.979.

Constituée par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 28 juin 2006, acte publié au Mémorial C no 1734 du 16 septembre 2006. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 2 mai 2007, publié au Mémorial C no 1763 du 21 août 2007.

Le bilan consolidé au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CS Italian Opportunities No.1 (SV) S.C.A.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008103792/29/18.

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2008, réf. LSO-CT04014. - Reçu 68,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080120097) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2008.

CS Italian Opportunities No 1 (SV) S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 117.979.

Constituée par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 28 juin 2006, acte publié au Mémorial C no 1734 du 16 septembre 2006. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 2 mai 2007, publié au Mémorial C no 1763 du 21 août 2007.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CS Italian Opportunities No.1 (SV) S.C.A.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008103794/29/18.

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2008, réf. LSO-CT04023. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080120075) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2008.

Indian Power Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 98.612.

Constituée par-devant M^e Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 26 janvier 2004, acte publié au Mémorial C no 232 du 26 février 2004. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par-devant M^e André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 14 mai 2004, acte publié au Mémorial C no 741 du 20 juillet 2004.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour INDIAN POWER INVESTMENTS S.à r.l.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008103787/29/18.

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2008, réf. LSO-CT04060. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080120166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2008.

Participations Chimiques, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 6.266.

Constituée par-devant M^e Roger WURTH, alors notaire de résidence à Luxembourg-Eich, en date du 23 février 1962, acte publié au Mémorial C no 23 du 24 mars 1962, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par-devant M^e Marthe THYES-WALCH, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 20 février 1992, acte publié au Mémorial C no 344 du 10 août 1992.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Participations Chimiques

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008103788/29/18.

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2008, réf. LSO-CT04069. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080120133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2008.

Patrilar Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 43.240.

Constituée par-devant Maître Christine DOERNER, notaire de résidence à Bettembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 25 février 1993, acte publié au Mémorial C n^o 260 du 2 juin 1993. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg) en date du 24 février 2005, acte publié au Mémorial C N^o 718 du 20 juillet 2005.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PATRILAR S.à r.l.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008103761/29/18.

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2008, réf. LSO-CT03984. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080120173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2008.

Monstera Beteiligungsgesellschaft A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 64.961.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 28 juillet 2008

La démission de Monsieur SCHAUS Adrien de son poste d'administrateur est acceptée.

Monsieur REGGIORI Robert, expert-comptable, né le 15.11.1966 à Metz (France), domicilié professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé nouvel administrateur de la société, en remplacement de l'administrateur démissionnaire. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2010.

Pour extrait sincère et conforme

MONSTERA BETEILIGUNGSGESELLSCHAFT A.G.

Alexis DE BERNARDI / Jean-Marc HEITZ

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008101861/545/19.

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 2008, réf. LSO-CT03481. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080117513) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2008.

Daisy Communication Soparfi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 69.723.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 25 juillet 2008

Monsieur Louis VEGAS-PIERONI, expert-comptable, né le 26 septembre 1967 à Fameck (France), domicilié professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé nouvel administrateur de la société en remplacement de Madame Romaine SCHEIFER-GILLEN, démissionnaire. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2009.

Pour extrait sincère et conforme
DAISY COMMUNICATION SOPARFI S.A.
Alexis DE ERNARDI / Georges DIEDERICH
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008101858/545/19.

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 2008, réf. LSO-CT03510. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080117531) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2008.

Areff LP Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 124.981.

—
Lors d'une réunion en date du 16 avril 2008, le conseil d'administration de la société Areff LP Holding S.à r.l. a décidé de transférer le siège social de la société au 2B, rue Borschette, L-1246 Luxembourg avec effet immédiat.

Par conséquent, le mandat de Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A. en tant que domiciliataire de Areff LP Holding S.à r.l. a été résilié par consentement mutuel avec effet au 16 avril 2008.

Luxembourg, le 24 juillet 2008.
Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A.
Signature

Référence de publication: 2008101857/801/16.

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 2008, réf. LSO-CT02460. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080117855) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2008.

Immo-One, Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 119.163.

—
Constituée en date du 22 août 2006 par-devant Maître Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, publié au Mémorial C n° 1969 du 20 octobre 2006.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 2008.
Pour Immo - One
Interfiduciaire S.A.
Signature

Référence de publication: 2008100782/1261/17.

Enregistré à Luxembourg, le 4 août 2008, réf. LSO-CT00942. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080115935) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2008.
